

NOUS VOULONS NOUS DEBARRASSER DE LA LOI DE TEMPERANCE

Et ne plus être obligés de prendre nos consommations dans la chambre de toilette

DIT LE COL. OSBORNE

Province ennemie de l'hypocrisie, Ontario. — Bière pour des hommes faits

(Dépêche de la Presse Canadienne). — Toronto, 24. — Une forte opposition à l'option locale s'est manifestée cet après-midi au congrès de la Moderation League. Les opposants, ayant à leur tête M. E. Livingstone, de Grimsby, et M. W. J. Holden, de Collingwood, étaient des délégués des campagnes qui prétendaient que l'option locale était injuste parce que si les campagnes avaient été organisées comme les villes, disaient-ils, le vote des campagnes aurait été aussi fort que celui des villes contre la prohibition.

Le président de la ligue, M. Hellmuth, dit expliquer que la ligue n'avait pas les fonds suffisants pour organiser les campagnes et envoyer des orateurs en dehors des villes.

Le débat relatif à la bière plus forte que propose le gouvernement et à l'option locale. Cette dernière question fut retranchée et la question de la bière resta seule dans la résolution qui se lit comme suit:

"Ce congrès, tout en considérant la vente d'une bière plus forte comme un pas dans la voie de la véritable tempérance, recommande en raison du désir manifesté au récent plébiscite par la province, surtout dans les villes, pour une plus grande liberté dans l'usage des spiritueux, qu'une méthode raisonnable de régulation soit adoptée conformément aux désirs du peuple."

Le congrès avait préalablement affirmé sa résolution à faire reconnaître le principe de la régulation.

Le col. H. C. Osborne, d'Ottawa, parla au déjeûner.

"Nous voulons, dit-il, nous débarrasser de la loi de tempérance ontarienne, du bootlegger et de l'export habile à camoufler sa bouteille dans sa poche de derrière. Nous voulons ne plus être obligés de prendre nos consommations dans la chambre de toilette."

"C'est un spectacle pitoyable, déclare le col. Osborne, de constater que le province d'Ontario qui s'est toujours montrée l'ennemie de l'hypocrisie, se divise sur la question de savoir si la bière de deux ou de quatre pour cent convient à des hommes faits. La Moderation League ne se propose de céder à aucune section, quelque bruyante qu'elle soit, même s'il existe une légère majorité. La Ligue doit ranger ses navires le long des rives de l'ennemi et les combattre jusqu'à ce qu'ils aient abattu leurs pavillons."

Mme C. R. Atkinson, de Little Current, ne veut pas passer pour "wet". Elle est pour la mesure et opposée à l'hyprocrisie. Elle cherche à se confirmer aux enseignements de son église.

Lorsque les affaires du congrès furent reprises, M. J. A. McCausland, député provincial, fut invité à parler. Il fut ovationné lorsqu'il déclara qu'il combattait jusqu'à ce qu'une loi saine soit inscrite aux statuts de la province. Il n'est pas satisfait de la demi-mesure de M. Ferguson, mais le gouvernement a compris qu'il avait quelque chose à faire. Le procureur général a présenté la situation sous son véritable jour en disant que les prohibitionnistes étaient allés trop loin et qu'il était impossible de mettre à exécution une loi n'ayant pas l'appui de la population.

Le col. J. A. Currie, député provincial, demanda une loi semblable à celle du Manitoba. Il préconise l'option locale. Il va présenter un projet de loi en ce sens.

LA DEBACLE EST COMMENCEE

Elle cause des dégâts pour \$200,000 dans la banlieue de Toronto

(Dépêche de la Presse Canadienne). — Toronto, 24. — En raison du temps doux et de la pluie d'hier, la débacle est commencée sur la rivière Don. Les dégâts causés par l'inondation aux usines et aux établissements de commerce situés sur les rives de ce cours d'eau, sont d'environ de \$200,000. On dut opérer le sauvetage de plusieurs personnes. Il y avait jusqu'à 6 pieds d'eau dans certaines caves. La crue n'a jamais été aussi forte, au souvenir des vieux citoyens.

Ce matin, les rives étaient couvertes de morceaux de glace, les eaux étant retirées après que l'on eut fait sauter les embâcles à dynamite. La débacle s'est effectuée sans incident sur la rivière Humber. Par contre la crue de la rivière Etobicoke, entourée d'eau près de deux cents cottages à Silverthorn. Il fallut sauver les habitants en chaloupe.

Incendie à Windsor

(Dépêche de la Presse Canadienne). — Windsor, Ontario, 27. — Un incendie a fait pour \$100,000 de dégâts ce matin à l'immeuble Heintzman, l'un des principaux de Windsor. Cinq endommagés. Trente-cinq pompiers combattirent les flammes pendant plusieurs heures par un froid de près de zéro.

LE "BACHMAN" A ETE CAPTURE ILLEGALEMENT

Stratagème contraire à l'esprit du traité anglo-américain

SAISIE ANNULEE

L'équipage du garde-côtes se rendit coupable d'inconduite

(Dépêche de la Presse Associée). — Boston, 27. — Le juge fédéral Morton a déclaré aujourd'hui que la saisie du voilier anglais "Marjorie E. Bachman" par le garde-côte "Tampa" en octobre dernier, était illégale. Il a ordonné de briser les sceaux du gouvernement sur le navire et sa cargaison.

Le juge a affirmé que l'usage de navires rapides canadiens de développer une vitesse plus grande que celle des navires ordinaires employés pour faire les achats de spiritueux aux navires étrangers mouillant à une heure de la côte américaine n'était qu'un stratagème contraire à la fin et à l'intention du traité.

Le "Marjorie E. Bachman" fut saisi à plus de 21 milles de Gloucester, le 24 octobre dernier, après que les agents du gouvernement se furent assurés qu'il vendait des spiritueux en lançant un hydrocycleur capable de faire 40 milles à l'heure. Cet hydrocycleur était supposé revenir au navire pour faire des achats. Le voilier fut saisi par le "Tampa" le lendemain du jour où la chose fut constatée.

Le traité avec la Grande-Bretagne stipule qu'un navire battant le pavillon anglais peut être saisi s'il est pris en vendant des spiritueux à moins d'une heure du littoral américain.

Un équipage du "Tampa", commandé par l'enseigne Harold L. Connor, garda le navire deux jours avant que le "Tampa" l'amène au port. L'équipage du voilier, qui passa deux jours à bord du "Tampa" déclara à une récente séance du procès qu'en retournant au voilier il constata que le navire semblait avoir été le théâtre d'une orgie. Les ponts étaient remplis de bouteilles vides et des caisses de spiritueux avaient été brisées.

Le juge Morton déclara qu'à son avis la déposition prouvait que pendant le temps que l'équipage du "Bachman" avait été parti, l'équipage du "Tampa" s'était rendu coupable de mauvaise conduite.

LES ASSISES CRIMINELLES A SOREL

Elles s'ouvriront lundi sous la présidence du juge Jos. Demers. — La cause de

MESSIER ET AL.

(De notre correspondant). — Sorel, 27. — C'est le 2 mars prochain, lundi à 10 heures, que s'ouvrira ici, sous la présidence de M. le juge Joseph Demers, le terme des Assises, pour le district de Richelieu.

La première cause sur le rôle, cause qui a suscité déjà un grand émoi dans tout le canton, est une cause de meurtre, celle d'Emile Pelletier, le marchand de Ste-Victoire qui, le 14 de décembre dernier, mourut à l'hôtel-Dieu de Montréal des suites de blessures reçues alors qu'il avait été attaqué sur le chemin de Saint-Ours, le 22 novembre 1924, par David Myette, Henri Messier et Henri Duval, qui le 15 décembre dernier étaient, tenus criminellement responsables de sa mort par le jury du Coroner qui présidait à Montréal, M. le coroner Ed. McMahon.

Les trois inculpés qui sont actuellement détenus à la prison de Bordeaux, seront conduits lundi avant-midi à Sorel, sous la garde des détectives provinciaux Wilfrid Germain et Ubaldo Crevier.

Les avocats de la Couronne sont Mes Ernest Bertrand et Salvas substitut du Procureur.

La prohibition aux Etats-Unis

(Dépêche de la Presse Associée). — Cleveland, Ohio, 27. — Dix citoyens de l'Ohio, y compris J. E. Russell, de Columbus, directeur de la prohibition pour l'Ohio, ont été mis en accusation pour conspiration afin de retirer illégalement du whiskey de la distillerie Hayner, à Troy, Ohio.

Incendie du couvent St-Jean-Baptiste

(Dépêche de la Presse Associée). — Ludlow, Mass., 27. — Le nouveau couvent St-Jean-Baptiste, dans la paroisse canadienne-française, a été détruit par un incendie de bonne heure ce matin. Les dégâts sont de \$50,000. On achevait de construire l'édifice.

Tout l'édifice était en feu lorsqu'on aperçut des flammes. Le travail des pompiers était entravé par un vent violent. Ils se bornèrent à empêcher le feu de se communiquer aux autres immeubles. Le couvent devait être occupé en septembre.

CONTINUATION DE LA COURSE AUX ARMEMENTS

La Grande-Bretagne et le Japon construisent des croiseurs

DECLARE L'AMIRAL SIMS

Le navire de guerre est l'épine dorsale brisée de la marine

(Dépêche de la Presse Associée). — Washington, 27. — Le contre-amiral Wm S. Sims, en retraite, a lancé aujourd'hui devant le comité de l'aviation de la Chambre, une bordée de critiques contre les officiers de marine qui persistent à croire que le navire de guerre est resté l'arme supérieure en fait de guerre navale. Il ne menaça pas non plus ses critiques, contre la proposition du brigadier général Mitchell d'annuler le service aéronautique.

Pendant que l'amiral déclarait le navire de guerre déuet et reprochait à la marine son esprit conservateur, le secrétaire Weeks qui témoignera devant le comité demain, intervint de nouveau dans la controverse en publiant une lettre au représentant républicain Perkins, du New-Jersey, examinateur du comité, niant ce qu'il a déclaré devant le comité que l'on empêche les jeunes officiers de l'armée de dire la vérité.

L'amiral Sims parla de l'esprit conservateur de la marine lorsqu'il demanda d'expliquer sa déclaration que le service aérien s'était très bien comporté en dépit de ses handicaps.

Plus loin, après avoir dit qu'il considérait le navire de guerre déuet, l'amiral, répondant à une autre question, déclara que le transport d'aéroplane avait remplacé le navire de guerre.

"Alors vous ne convenez pas avec la commission générale de la marine que le navire est de plus important pour la flotte", demanda M. Perkins.

— Non, monsieur, répondit-il.

On lui demanda s'il ne croyait pas que le navire de guerre était encore l'épine dorsale de la marine. Il répondit: "Oui, mais elle est brisée".

La course aux armements, dit-il, se continue. La Grande-Bretagne et le Japon construisent un grand nombre de croiseurs. Il affirme que la marine anglaise, renforcée par six transports d'aéroplanes, sera supérieure à la marine américaine avec son unique transport d'aéroplanes.

Il refuse de répondre aux questions relatives aux services de l'armée de terre et de l'aviation, en disant qu'il est à la retraite depuis deux ans.

Le représentant républicain Reid, de l'Illinois, lui demanda comment la commission générale de la marine, dont les membres ne sont pas aviateurs peuvent arrêter la politique aérienne du pas.

L'amiral lui répondit:

"De la même manière que votre comité, sans connaissance pratique de l'aviation peut formuler la politique aérienne, sauf que vous êtes des juges impartiaux et qu'ils ne le sont pas."

Interrogé par le représentant démocrate O'Sullivan, du Connecticut, il déclara:

"Je conviens avec le général Mitchell que les Philippines pourraient être capturées en deux semaines."

Mais il ajouta ensuite qu'il ne croyait pas que le Japon s'avise jamais de prendre les îles.

Quand on pensait de ceux qui disent que l'importance du navire peut être cotée par un aéroplane? demanda le représentant O'Sullivan.

"C'est tout à fait exact", répondit l'amiral.

FORTE BAISSÉ DANS LE PRIX DES OEUFS

Ils se vendent 25 sous de moins la douzaine depuis que les poules ont recommencé à pondre

LE MARCHE DE LA FERME

Avec le doux temps de la semaine dernière, les poules ont recommencé à pondre, et il y a actuellement tant d'oeufs sur le marché que les prix ont diminué de vingt à vingt-cinq cents la douzaine, depuis la dernière quinzaine. Selon les cultivateurs, cependant, la vague de froid qui paraît reprendre, ramènera de nouveau à la hausse les prix d'oeufs.

Sur le marché Bonsecours, les oeufs se vendent hier, 50 et 55 sous la douzaine, alors qu'il y a deux semaines ils étaient à 75 sous. La semaine dernière la baisse avait commencé et ils s'étaient vendus 60 et 65 sous.

Le beurre qui avait subi une baisse considérable il y a quelques temps est encore au même prix que la semaine dernière et se vend 28 et 35 sous la livre selon la qualité.

La volaille à l'exception du dindon qui est baissé de 45 à 43 sous la livre, se vend le même prix que la semaine dernière, le poulet de 32 à 40 sous et la poule de 25 à 32 sous la livre.

Il y avait très peu de légumes frais sur le marché. Il se vendit cependant un peu de salade à 2 piécards pour 15 sous.

Les marchands de viande s'attendaient à ce que le prix du bœuf monte légèrement, mais les prix, hier matin, étaient les mêmes que la semaine dernière: le bœuf et l'agneau dans la meilleure partie, à 40 sous la livre, le porc et le veau à 35 sous.

Par suite de carence le marché au poisson est fort achemalé. Le had-dock se vend 10 sous la livre; le doré 20 sous, la morue 10 et 15 sous; le flétan 20 sous, la truite 20 sous.

QUARANTE COREENS SONT MIS A MORT

(Cable de la Presse Associée). — Tokio, 27. — D'après les journaux du pays, quarante Coreens ont été mis à mort dans une rencontre avec la gendarmerie japonaise sur la frontière maloue.

DANGER DE MORT POUR LA FRANCE

Si elle réduisait l'effectif de son armée, déclare M. Paul Boncour

OPPOSITION INATTENDUE

L'armée française compte actuellement 607,000 hommes

(Cable de la Presse Associée). — Paris, 27. — Durant le débat sur le budget du ministère de la guerre, aujourd'hui, on a révélé que l'effectif de l'armée française, y compris les troupes coloniales, était de 607,000 hommes.

L'information fut communiquée avant la séance par un vote de 406 voix contre 36, de l'amendement du député communiste Jean Renaud pour réduire l'effectif de l'armée française à 500,000 hommes. Une opposition à cet amendement se forma dans un milieu d'où on l'aurait le moins attendu. M. Paul Boncour, reconnu comme l'un des chefs socialistes de la France, et délégué français à la Société des nations, s'éleva: "Réduire l'effectif actuel de l'armée constituerait un danger de mort pour le pays à l'heure actuelle".

Il ajouta qu'il était impossible de réduire l'armée au moyen de mesures budgétaires, qu'il fallait se fier au gouvernement pour la réorganisation nécessaire.

M. Boncour est l'un des plus ardents partisans du protocole de paix de Genève.

LES IMPOTS

Paris, 27. — Le sous-comité de la Chambre des députés, présidé par l'ex-ministre des finances, M. Klotz, comité chargé d'étudier le rapport du gouvernement sur le règlement des dettes de la France à la Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, est en train d'étudier le régime fiscal des autres pays.

Il dit que les chiffres récemment publiés à l'étranger concernant les impôts payés par les Français, les Anglais, les Allemands et les Américains ne sont pas conformes aux faits, c'est pourquoi il a demandé au député Boncour de rédiger un rapport sur la situation, de donner le pourcentage relatif des taxes payées dans chaque pays, en tenant compte du coût de la vie et de la valeur de la monnaie de chaque pays sur le marché du change.

Parlant devant le comité des affaires étrangères du Sénat, ce soir, sur la question des dettes interalliées, M. Herriot a déclaré que les négociations les plus cordiales étaient poursuivies avec la Grande-Bretagne et les Etats-Unis mais que les choses en étaient encore au même point que l'an dernier.

Relativement à la question de la sécurité, le président du conseil déclara que le moment approchait où les Alliés devraient s'entendre sur la procédure et les conditions de négociations devenues indispensables.

"AQUITANIA" MALMEINE

Cherbourg, 27. — Le chirurgien du paquebot "Aquitania", de la ligne Cunard, arrivé ce soir de New-York, a eu fort à faire pendant les deux derniers jours de la traversée, pour panser tous les passagers blessés au cours des violentes tempêtes que le paquebot eut à essuyer mercredi et jeudi.

Les officiers qui voyagent sur l'"Aquitania" depuis dix ans affirment que jamais le paquebot ne fut le jouet de tempêtes aussi fortes que celles des tempêtes. Le nombre de blessés fut de trente-deux parmi les passagers et de quarante parmi l'équipage. Personne ne fut blessé grièvement, cependant. Beaucoup de meubles furent brisés. Le paquebot est entré au port en retard de huit heures.

LE REGLEMENT RUSSE

Moscou, 27. — Léonide Krassine, ambassadeur soviétique en France, accompagné de M. E. Probrajensky, président de la commission pour le règlement des questions économiques avec la France, et M. Victor Taratata, directeur de la Banque soviétique pour le commerce avec l'étranger, sont partis ce soir pour Paris.

Les diplomates apportent avec eux nouvelles instructions du gouvernement soviétique pour le règlement des questions en litige entre la Russie et la France.

La lutte contre la contrebande

(Dépêche de la Presse Canadienne). — Ottawa, 27. — Un bureau central pour la lutte contre la contrebande, a été constitué en vertu d'une charte fédérale sous le nom de "Commercial Protective Association". L'association aura ses bureaux à Ottawa.

Le "Mont Laurier" est remis à flot

(Cable de la Presse Associée). — Queenstown, 27. — Le paquebot "Mont Laurier", du Pacifique Canadien, échoué près de Roche's Point, Irlande, pendant qu'il se rendait à Queenstown, son gouvernail endommagé, a été remis à flot et après-midi est remorqué en lieu sûr. Les passagers sont restés à bord en attendant d'être transférés au "Montcalm", qui arrivera durant la nuit ou demain matin.

LA LOI DU GRAIN SERA AMENDEE A LA PRESENTE SESSION

Le gouvernement donnera suite au rapport de la commission Turgeon

CREDITS ADOPTES

Les progressistes admettent le principe de la protection

(Dépêche de la Presse Canadienne). — Ottawa, 27. — L'honorable T. A. Low, ministre du commerce, a annoncé à la Chambre des communes, ce soir, que le gouvernement présenterait, à la présente session, une loi basée sur quelques-unes des recommandations faites par le récent rapport de la commission d'enquête sur le grain, dont le juge Turgeon fut président. On était alors à débattre un crédit de \$1,100,000 pour l'administration de la loi du grain.

M. Robert Forke, chef progressiste, demanda si le gouvernement avait l'intention de présenter une loi en ce sens.

M. Low lui répondit que l'on était à rédiger la nouvelle loi. Il fit comprendre, toutefois, qu'il serait impossible d'inclure toutes les recommandations de la commission d'enquête, dans la nouvelle loi.

Le rapport est soigneusement étudié. Quelques clauses de l'ancienne loi seront probablement insérées dans la nouvelle.

Le crédit pourvoit aux salaires des fonctionnaires et aux dépenses diverses.

Le progressiste Sales suggère qu'on affecte plus d'argent aux travaux de recherches.

Le ministre lui promet que considération sera prise des recommandations de la commission à cet égard. Le député progressiste John Millar, de Qu'Appelle, lit des lettres de fonctionnaires et de cultivateurs américains, en faveur des travaux de recherches.

D'autres députés progressistes recommandent au ministre d'élargir le champ des recherches au laboratoire de Winnipeg.

M. Low dit qu'il soumettra les amendements à la loi du grain, à un comité spécial, on pourra alors faire les suggestions voulues.

M. Coote trouve le système de la classification du grain défectueux, et suggère des améliorations. D'autres progressistes l'approuvent. Ils sont unanimes à recommander que la classification du grain soit plus scientifique, et faite suivant la teneur en protéine.

L'INDUSTRIE DU CHANVRE

Ottawa, 27. — A propos d'un crédit de \$500 pour l'industrie du chanvre, la Chambre s'est demandée s'il était juste d'encourager l'industrie du chanvre au Canada.

L'honorable E. J. McMurray, solliciteur général, dit que des négociations ont été entamées en vue d'établir une usine à Winnipeg qui, lorsqu'elle sera terminée, aura besoin de produit de 20,000 acres de chanvre pour la fabrication de la ficelle d'engrègement. Le gouvernement a déjà été en négociations pour l'établissement de cette industrie dans l'Ouest, mais les négociations sont tombées par suite de la mort d'un des intéressés.

M. McMurray croit que ceux qui vont placer leur argent dans cette usine à Winnipeg ont droit à quelque secours du gouvernement.

M. H. C. Kocken appuie le ministre. Le député conservateur de Toronto croit que le gouvernement serait bien peu clairvoyant de lésiner avec ceux qui sont ainsi prêts à risquer une grosse somme d'argent dans l'établissement de cette industrie.

Le progressiste John Evans, de Saskatchewan, aimerait à voir les industries se débattre seules. On lui a dit que la British Empire Steel Corporation avait reçu en subventions du gouvernement plus qu'elle n'a payé en salaires aux employés.

Le progressiste J. L. Brown, de Lisgar, avoue qu'il a interviewé le ministre au sujet de la prime. Il préfère aider une industrie par une prime plutôt que par le tarif.

L'hon. S. F. Tolmie, député conservateur de Victoria, opine que si l'industrie en vaut la peine il convient de faire davantage.

Le député conservateur J. A. Clark, de Burrard, trouve bon d'entendre le ministre de l'Agriculture et les députés de l'Ouest, approuver le principe de la protection pour les industries naissantes.

S'il vaut la peine de protéger une industrie à son berceau, il vaut aussi la peine de la protéger pendant son existence.

\$1,135,500 VOTES

Ottawa, 27. — La Chambre des communes a adopté aujourd'hui des crédits se totalisant par \$1,135,500. Ces crédits sont pour le département du Commerce et se répartissent comme suit:

Administration de la prime sur le pétrole brut, \$1,500; administration de la prime sur le cuivre, \$1,500; administration de la prime sur le chanvre, \$500; service des nouvelles britanniques et étrangères, \$32,000; administration de la loi du grain, \$1,100,000.

COUR D'ENQUETE

Ottawa, 27. — Le juge F. F. L. Embry, de la Cour Suprême de la Saskatchewan, et le juge Alex. Ross, tous deux de Regina, ont, parait-il, été nommés par le département de la défense nationale membres de la commission militaire devant laquelle sera soumis le procès du lieutenant-colonel Pousette, de Winnipeg, relativement au charbon fourni aux casernes Tuxedo.

Les autres nominations sont attendues sous peu. Le procès aurait lieu vers le milieu du mois prochain.

UNE PENSION AUX EMPLOYES DE TRAMWAYS

Les délégués de l'Union des Employés de Trams font un fructueux voyage

A QUEBEC

De hauts personnages de cette prov. favorisent la création de ce fonds

(Tribune de la Presse). — Québec, 21. — Les principaux officiers de l'Union des Employés de Tramways de Montréal ont quitté notre ville aujourd'hui après quelques jours de passage parmi nous. Il faut dire que cette visite, loin d'avoir été faite dans un but social, a été des plus fructueuses pour ceux que les visiteurs représentaient dans la vieille capitale.

Arrivés ici depuis mercredi, MM. Gérard Gagnon, président, Henri Champagne, agent d'affaires, et Raoul Trépanier, secrétaire financier, ont dû rencontrer plusieurs personnages, au sujet de la création d'un fonds de pension pour le bénéfice des employés de Tramways de la métropole.

Au nombre de ceux que les délégués ont rencontrés, nous devons mentionner, entre autres, l'honorable J.-L. Perron, ministre de la Voie et avertisseur légal de la compagnie des Tramways, l'honorable Laurent Lapiere, représentant officiel des ouvriers dans le cabinet Taschereau; MM. Métayer et Louis Gauthier, respectivement sous-ministre des Travaux Publics et sous-ministre du Travail, ainsi que plusieurs membres de l'Assemblée Législative qui, à ce point de vue, sont tous prononcés en faveur de ce projet de la création d'un fonds de pension pour les employés de tramways.

La délégation fut présentée au ministre de la Voie ainsi qu'aux députés par l'honorable Aurèle Lacombe, fondateur et président honoraire de l'Union des Employés de Tramways de Montréal. L'hon. M. Lacombe ainsi que MM. Gagnon, Champagne et Trépanier ont plaidé avec vigueur la cause des employés de Tramways de Montréal et ont soumis une foule de faits qui militent en faveur de la création du fonds de pension demandé.

La visite des officiers de l'Union des Employés de Tramways de Montréal a duré quelques jours et nous savons qu'au cours d'un dîner offert par les délégués à quelques-uns de nos principaux législateurs et qu'ils assistaient plusieurs des personnes plus haut nommées ainsi que plusieurs membres de la Galerie de la Presse, il a été question de ce même projet que tous approuvent hautement. C'est donc avec confiance que les délégués des Employés de Tramways sont retournés dans la métropole, sachant qu'ils ont conquis ici la plus entière confiance et la sympathie sincère de tous nos législateurs.

LES FABRICANTS DE CHAUSSURES A OTTAWA

Ils ont une conférence privée avec plusieurs ministres. — Le tarif

(Dépêche de la Presse Canadienne). — Ottawa, 27. — Une délégalation de fabricants de chaussures de la province de Québec, dirigée par M. Roy Weaver, de Montréal, a eu une entrevue avec le premier ministre King, l'honorable J. A. Robb, ministre suppléant des finances, et l'honorable Ernest Lapointe, ministre de la Justice, cet après-midi, pour lui demander une réduction du tarif préférentiel britannique sur les chaussures.

La conférence fut tenue à huis clos. La délégalation a fait observer, croit-on, que la préférence actuelle était préjudiciable à l'industrie canadienne de la chaussure.

La délégalation refusa de parler de l'entrevue. Elle repartit immédiatement pour Montréal. Aucun communiqué officiel ne fut publié à l'issue de la conférence.

Le prince paye ses contributions à l'union des pressiers

(Dépêche de la Presse Associée). — New-York, 27. — La pénible nécessité de suspendre son premier membre, le prince de Galles, a été évitée à l'Union des pressiers de journaux. Le trésorier a reçu aujourd'hui, de la part du prince, une somme de \$7 représentant deux mois d'arrangements.

Les règlements de l'union stipulent que tout membre qui négligera de payer ses contributions tous les deux mois sera suspendu. Ce laps de grâce expirait samedi pour le prince. S'il ne s'était pas exécuté il n'aurait pu exercer le métier dans un atelier de New-York. Lorsque le prince fut initié membre de l'union l'été dernier, il paya ses contributions d'avance jusqu'au 1er janvier.

LE CARILLON

(SECOND PROCES DE WHITE)

LA CAUSE NE SERA SOUMISE AU JURY QUE LA SEMAINE PROCHAINE

Un grand nombre de témoins ont été entendus hier mais il y a encore pour une bonne journée de travail pour les témoins de la Couronne seulement. — Le jury et l'accusé sont très attentifs aux témoignages. — Duels légaux.

La seconde journée du deuxième procès de Christopher White, accusé du meurtre du gardien de nuit William Clark de la maison des Brûlés le 8 août 1924, s'est terminée hier après-midi et à l'ajournement de 5 heures, rien ne laissait prévoir que la cause pour le 11 est terminée avant lundi après-midi tard. Même en siégeant cet après-midi, chose qui ne semble pas probable, le procès ne pourrait être terminé aujourd'hui. Il reste encore environ 7 témoins à entendre pour la poursuite puis la défenderesse aura à faire entendre les siens si toutefois elle a des témoins à faire entendre.

Les témoins entendus hier ont été plus ou moins longuement interrogés sur les dispositions de la fabrique Jenkins, sur ce qu'ils savaient au sujet du revolver qui est allé à la main de la balle fatale, sur ce qu'ils connaissent d'une querelle que l'accusé avait eue avec le défunt et sur toutes sortes de points à peu près semblables. La séance d'hier après-midi a été plutôt monotone, quatre ou cinq témoins ayant été interrogés par Me Joseph Archambault, C.R., procureur de la Couronne puis contre-interrogés par Me J. Crankshaw qui avec Me Léon Planté et Albert Chevalier occupe pour la défense.

Plusieurs objections ont été soulevées par la défense et la Couronne à certains points des témoignages et le juge Wilson, qui préside la cause a décidé qu'il tenait dans toute la limite du possible de ne pas être influencé par le premier procès de White dont il lui le rapport et il renvoyait ou accordait les objections selon ce qu'il déclarait être la stricte limite de la loi. A un moment donné Me Crankshaw posa une question à un témoin et le juge lui fit remarquer que si la Couronne avait voulu poser la même question qu'il n'aurait pas permis mais ajouta le juge Wilson: «si vous voulez vous-même la poser tant pis pour vous, vous pourrez recevoir en réponse».

Durant toute la séance d'hier après-midi, le jury suivait attentivement les procédures et les témoignages. Vers la fin cependant quelques-uns des jurés semblaient moins attentifs et regardaient d'un côté et de l'autre; ils semblaient fatigués.

L'accusé de son côté prit peu d'intérêt aux témoignages excepté en de rares cas. A un moment il fit venir à lui son avocat Me Planté, et il lui communiqua quelque chose en riant. L'accusé garda pendant un instant son sourire mais ce ne fut pas long; il reprit vite son air tranquille et grave.

Depuis son dernier procès White a un peu pâli et un peu maigri; il semble moins intéressé à ce qui se passe. Après la séance il conversa quelques minutes avec Me Planté.

UNE EXPULSION DE LA COUR. Vers 4 heures, on prit un quart d'heure pour aérer la Cour. A la reprise de l'audience, le juge Wilson appela le grand constable Achille Cinq-Mars et lui dit quelque chose à l'oreille. Le grand constable se dirigea alors vers une femme qui était assise avec quelques autres dans des bancs réservés à l'assistance et il invita la femme à sortir de la salle. On ne savait pas au juste en ce moment s'il s'agissait d'un témoin futur mais plus tard on apprit qu'il s'agissait d'une femme qui assistait au procès et qui, après, parlait avec des témoins qui avaient pas encore rendu leur témoignage.

ON A CONSTRUIT A MONTREAL 6,692 LOGEMENTS EN 1924

De ces 6,692 logements, il y en a 5,865 formés par des maisons d'habitation nouvelles et les autres sont compris dans des maisons de rapport ou érigés au-dessus de magasins. — Valeur de plusieurs millions de dollars.

Il s'est construit, à Montréal, au cours de l'année dernière, un grand total de 6,692 logements, d'après le rapport officiel que vient de rendre public, M. J.-E. Carmel, surintendant du service municipal de l'inspection des bâtiments.

On a construit, pendant cette période, 1,989 maisons d'habitation formant 5,865 logements, d'une valeur totale de \$2,243,950. 21 maisons de rapport représentant 140 logements, et en outre on a construit 567 logements au-dessus de magasins.

La valeur des magasins et logements est de \$1,722,360, tandis que la valeur des maisons de rapport est de \$3,171,000. Il est à noter que dans le cas des magasins et logements, il ne s'agit que des logements construits au-dessus des magasins.

La valeur des permis de construire pour garages est de \$524,010; celle des garages publics, de \$442,040; celle des entrepôts, de \$676,040; celle des manufactures, de \$267,450; celle des maisons d'éducation, de \$1,299,343; celle des écoles, de \$969,449; celle des usines, de \$300,000; celle des hôtels, de \$1,942,400; des immeubles à bureaux, de \$2,146,350; des édifices publics, de \$68,500. Au chapitre divers, il y a aussi une valeur de \$1,396,890 en constructions diverses.

C'est donc la construction des immeubles à bureaux, qui se place au premier rang, avec un total de \$2,146,350, puis celle des usines d'acier, de \$1,942,400, et celle des hôtels, de \$1,299,343. On remarque aussi que la construction des usines d'acier, qui se place au premier rang par la valeur, est en même temps la plus importante par le nombre de logements qu'elle a créés.

On se rappelle que le développement de la construction se ralentit dans Montréal, et qu'en s'efforçant, tous les jours, de donner aux enfants, les facilités de l'éducation et de la formation, on a vu la construction des usines d'acier, qui se place au premier rang par la valeur, est en même temps la plus importante par le nombre de logements qu'elle a créés.

On se rappelle que le développement de la construction se ralentit dans Montréal, et qu'en s'efforçant, tous les jours, de donner aux enfants, les facilités de l'éducation et de la formation, on a vu la construction des usines d'acier, qui se place au premier rang par la valeur, est en même temps la plus importante par le nombre de logements qu'elle a créés.

CHEF DE POLICE QUI EST CONGÉDIE ILLEGALEMENT

La ville de Granby est condamnée à lui payer \$641.70 de domm. réels et exemp.

LE JUGE WEIR

Le nouveau chef était, sobre la veille du jour où il devait entrer en fonction

La Cité de Granby vient d'être condamnée par l'honorable juge Weir, de la Cour supérieure, à payer \$641.70 de dommages à Art. Jodoin pour l'avoir congédié sans raison immédiate après l'avoir engagé comme chef de police. La Cour a jugé contrairement à l'opinion du président du comité de la police de la ville de Granby, que Jodoin n'était pas en droit de le congédier.

Le premier témoin de l'après-midi fut M. Fred Styles, un ingénieur de la compagnie Jenkins. Il déclare à la Cour que les deux gardiens de nuit, Clark la victime et White l'accusé, étaient ensemble en devoir général de la nuit. Ils n'avaient pas à se voir l'un l'autre à l'exception d'une fois dans le courant de la nuit et cela lorsque Clark allait changer le ruban de papier de l'horloge de service des employés. Si toutefois le téléphone sonnait, les deux gardiens pouvaient avoir affaire l'un à l'autre.

Clark était de faction dans la partie au dehors des immeubles de la fabrique et White dans la partie intérieure. Le revolver était dans un tiroir dans le petit bureau près du bureau de White, où était l'horloge mais les baies de ce revolver étaient enfermées dans un bureau dont seul M. Spratton avait la clé.

On appela ensuite M. Spratton. Il déclare qu'il est employé de la maison Jenkins depuis fort longtemps et qu'il y est comme gardien. C'est lui qui était le supérieur direct de la victime et de White et il s'occupait de la garde de la fabrique le jour.

Il dit à la Cour que dans le courant de la journée du 7 août, il y avait une dispute entre la victime et l'accusé et que le 8 il reçut de Clark une plainte verbale au sujet de White. La plainte fut portée plus haut par le témoin puis White fut renvoyé de la compagnie.

Le témoin corrobore ensuite les dires des témoins précédents en ce qui concerne l'endroit où était le revolver et les usages qu'on faisait de ce dernier. Il dit qu'environ un mois avant le meurtre il avait examiné le revolver et avait constaté qu'on y avait enlevé quatre balles. Il remplaça ces balles et il fit une enquête pour savoir qui avait pris les balles mais personne ne put le renseigner sur ce sujet. Auparavant c'était environ une semaine avant, soit 5 semaines avant le meurtre qu'il avait vu le revolver qui était alors chargé. Lorsqu'on trouva le revolver le matin après la découverte du meurtre, une seule balle y était et les cinq autres avaient mystérieusement disparu. Encore une fois le témoin ne put savoir qui avait touché au revolver.

Il nomme ensuite les personnes qui avaient qu'il existait un revolver et celles qui savaient où l'arme se trouvait. Le témoin parle ensuite des dispositions des différents immeubles de la compagnie, puis il ajoute certaines déclarations qui ont déjà été faites précédemment par les témoins de la couronne.

M. W. G. Burgess, fut ensuite appelé à témoigner. Il est assistant-surintendant de la fabrique. Il dit qu'il parlait avec des témoins qui avaient pas encore rendu leur témoignage.

(A suivre à la page 5)

ON A CONSTRUIT A MONTREAL 6,692 LOGEMENTS EN 1924

De ces 6,692 logements, il y en a 5,865 formés par des maisons d'habitation nouvelles et les autres sont compris dans des maisons de rapport ou érigés au-dessus de magasins. — Valeur de plusieurs millions de dollars.

Il s'est construit, à Montréal, au cours de l'année dernière, un grand total de 6,692 logements, d'après le rapport officiel que vient de rendre public, M. J.-E. Carmel, surintendant du service municipal de l'inspection des bâtiments.

On a construit, pendant cette période, 1,989 maisons d'habitation formant 5,865 logements, d'une valeur totale de \$2,243,950. 21 maisons de rapport représentant 140 logements, et en outre on a construit 567 logements au-dessus de magasins.

La valeur des magasins et logements est de \$1,722,360, tandis que la valeur des maisons de rapport est de \$3,171,000. Il est à noter que dans le cas des magasins et logements, il ne s'agit que des logements construits au-dessus des magasins.

La valeur des permis de construire pour garages est de \$524,010; celle des garages publics, de \$442,040; celle des entrepôts, de \$676,040; celle des manufactures, de \$267,450; celle des maisons d'éducation, de \$1,299,343; celle des écoles, de \$969,449; celle des usines, de \$300,000; celle des hôtels, de \$1,942,400; des immeubles à bureaux, de \$2,146,350; des édifices publics, de \$68,500. Au chapitre divers, il y a aussi une valeur de \$1,396,890 en constructions diverses.

C'est donc la construction des immeubles à bureaux, qui se place au premier rang, avec un total de \$2,146,350, puis celle des usines d'acier, de \$1,942,400, et celle des hôtels, de \$1,299,343. On remarque aussi que la construction des usines d'acier, qui se place au premier rang par la valeur, est en même temps la plus importante par le nombre de logements qu'elle a créés.

On se rappelle que le développement de la construction se ralentit dans Montréal, et qu'en s'efforçant, tous les jours, de donner aux enfants, les facilités de l'éducation et de la formation, on a vu la construction des usines d'acier, qui se place au premier rang par la valeur, est en même temps la plus importante par le nombre de logements qu'elle a créés.

On se rappelle que le développement de la construction se ralentit dans Montréal, et qu'en s'efforçant, tous les jours, de donner aux enfants, les facilités de l'éducation et de la formation, on a vu la construction des usines d'acier, qui se place au premier rang par la valeur, est en même temps la plus importante par le nombre de logements qu'elle a créés.

LE PUBLIC DESIRE LA QUALITE ET DES PRIX RAISONNABLES

C'est ce que dit M. Joseph Beaubien, hier soir, à l'assemblée de l'Association des manufacturiers canadiens, au Windsor. — Les manufacturiers de Montréal sont représentés. — Nombreux discours. — Les comités d'études fonctionnent déjà.

«Que les manufacturiers et les marchands de gros comprennent bien qu'il faut mettre sur le marché des produits de première qualité et de prix raisonnables s'ils veulent relever l'industrie, donner du travail aux Canadiens, faire rester notre argent au pays et par là apporter au Canada une nouvelle ère de prospérité», dit, hier soir, M. J. Beaubien, à la réunion de l'Association des manufacturiers canadiens, tenue à l'hôtel Windsor.

M. F. W. Stewart, en ouvrant la séance, fit quelques remarques et expliqua le but que s'était proposé l'Association des manufacturiers canadiens dans la campagne «Achetez les produits canadiens» qu'elle venait de lancer.

La réunion est faite sur la demande des manufacturiers de Montréal et il s'agit d'aviser aux meilleurs moyens de faire partir le mouvement sur de bonnes voies. Les comités formés pour l'organisation de ce mouvement doivent se mettre en possession de tous les renseignements nécessaires pour avoir une idée adéquate de la situation actuelle. Il est de l'intérêt des manufacturiers de faire une exposition ou de mettre en vente dans un endroit quelconque des spécimens bien finis de l'industrie canadienne. La campagne doit s'étendre à toute catégorie de marchandises faites au Canada et une propagande générale doit être faite dans ce sens. La succursale des manufacturiers de Montréal, appuyée par tous les manufacturiers de la province est à la tête du mouvement et tous les efforts possibles seront tentés pour faire de l'entreprise un succès.

M. Joseph Beaubien suivit et déclara que la campagne entreprise n'était pas nouvelle. Mais nous devons réaliser, dit-il, que nous devons garder notre argent au pays. Si les consommateurs se persuadent qu'en achetant des produits canadiens l'argent reste au pays, un grand pas sera fait dans la réalisation de notre mouvement. Mais qu'on se garde de croire que le consommateur canadien achètera des produits de pays inférieurs et plus chers que les produits étrangers. Nos comités d'études devront s'occuper des différentes divisions du commerce dans le détail et dans le gros et trouver le moyen de faire acheter les produits canadiens par le public du pays.

Nous n'ignorons pas, continue M. Joseph Beaubien, que des plaintes

fondées ont été portées contre des produits de fabrication canadienne. C'est un devoir pour les manufacturiers de produire de façon à satisfaire le public. Nous devons mettre sur le marché des produits de qualité supérieure. De la sorte nous ferons concurrence aux produits anglais ou américains et peut-être parviendrons-nous à leur fermer le marché. Que le détaillant fasse ce qu'il doit faire. Il doit vendre une bonne marchandise à bon marché. La demande de la part du public sera créée par les bas prix et ainsi nous pourrions donner de l'ouvrage aux ouvriers canadiens. C'est assurément une très recommandable initiative de la part de l'Association des manufacturiers canadiens de créer des comités d'enquête et de rechercher au juste quelles sont les causes réelles du malaise industriel et commercial qui règne actuellement.

M. H. L. Jaquays rappela à l'assemblée la situation financière du Canada. Nous avons maintenant, dit-il, une dette de près de trois milliards et chaque année les chemins de fer nationaux ajoutent à cette dette. Nous avons des sans-travail et un grand nombre de personnes ne travaillent que quelques heures par jour. C'est un devoir pour l'Association de se mettre à l'ouvrage et de faire marcher la roue de l'industrie.

M. A. J. Dugal, de Dupuis Frères Limitée, appuya sur les manières de présenter un produit d'une façon attrayante, et M. G. Laffoy, de la Board of Trade, déclara que les manufacturiers devraient trouver à tout prix un remède, car ce serait aller contre le bon sens de demander aux consommateurs canadiens d'acheter, par loyauté au pays, des produits domestiques plus chers et de qualité inférieure aux produits étrangers.

Parmi les représentants des manufacturiers de la ville qui étaient présents, on remarquait: MM. H. L. Jaquays, A. C. M.; M. Joseph Beaubien et M. Lapointe, A. C. M.; E. A. Robertson, de la Board of Trade; J. G. Laffoy, de la Board of Trade; M. W. Johnson, Constant Gendreau, M. W. G. A. I. Crombie, et A. P. Murray, A. C. M.; G. M. Marham, Graphical Section, A. C. M.; Robb A. Willis, club Kiwanis de Montréal; Mme May L. Odell, 128, Stanley, voyageur pour Johnson et Johnson; J. Laporte, club Kiwanis de Montréal; M. Dugal, de Dupuis Frères Limitée; Robert Stairs, de la Board of Trade, et M. R. Bullock, 263 rue Saint-Jacques.

La commission des Affaires Municipales a présenté aux membres de la Chambre son rapport sur l'étude qu'elle a faite des amendements à la charte de Montréal. — Les emprunts doivent être soumis aux propriétaires.

Les membres de la Chambre de commerce du district de Montréal ont tenu hier après-midi leur assemblée régulière au local de la Chambre, rue St. Gabriel.

L'assemblée fut plus courte que d'habitude, ne portant principalement que sur les questions des commissions qui présentent plusieurs rapports très importants. L'assemblée était présidée par M. Paul E. Joubert, président de la Chambre, et on remarquait aussi le vice-président, l'échevin J. V. Desaulniers et plusieurs autres. Le nombre des membres présents était cependant assez restreint, vu la très mauvaise température qui régnait hier.

La commission des Affaires municipales a présenté son rapport au sujet de l'étude qu'elle a faite des amendements à la charte municipale. Comme ce rapport est très important, nous le publions ici au complet. Sur proposition de M. J. N. Cabana, président de la commission, ce rapport fut adopté par les membres de la Chambre après une longue discussion. A cause de cette discussion il fallut prendre le vote et les échevins présents: MM. Léon Trépanier, J. O. Groux et J. V. Desaulniers se déclarèrent dissidents. Le rapport fut donc adopté par une forte majorité.

L'échevin Trépanier déclara qu'il approuvait l'attitude de la Chambre au sujet des emprunts de la ville. Ces emprunts ne devraient pas être faits sans l'assentiment des propriétaires car ce sont eux les contribuables. De plus, lorsque la cité a besoin d'une forte somme d'argent à emprunter, si le conseil fait l'erreur d'aller devant les propriétaires il lui faudra évaluer toute la question permettant ainsi aux échevins de savoir ce dont il s'agit et leur permettant de voter pour ou contre d'une manière approfondie et certaine. Il faut aussi, dit-il, connaître l'opinion du public. Nous devrions suivre l'exemple d'Ontario qui, au moment des élections municipales, tient des référendums sur les questions importantes. Il nous faudrait aussi tenir des référendums afin de connaître l'avis du public de Montréal et ne pas permettre aux échevins de s'enfermer à l'hôtel de ville durant deux ans, sans que le public connaisse réellement ce qui s'y fait durant ce terme.

Voici donc ce rapport: La commission des Affaires municipales a l'honneur de faire rapport qu'elle a étudié les principaux amendements à la charte de la Cité de Montréal qui doivent être présentés à la Législature provinciale pour leur sanction, et qu'elle en est venue aux conclusions suivantes:

Que les citoyens de Montréal, par une forte majorité, ont approuvé au mois d'avril 1924, une nouvelle charte intitulée: «CHARTER B».

Que votre commission, respectant le verdict qui a été alors rendu, s'obstine à tout emprunt par un mode autre que celui qui est prévu dans la charte actuelle;

Qu'elle est opposée à toute augmentation d'indemnité pour les échevins;

LES PROPRIETAIRES S'OPPOSENT A TOUT EMPRUNT SCOLAIRE

Ils se déclarent aussi entièrement et définitivement opposés à toute augmentation de la taxe qu'imposerait cet emprunt de trois millions demandé par la Commission scolaire. — Importante assemblée tenue, hier soir.

La ligue des propriétaires de Montréal a tenu hier soir en son local de la rue Saint-Gabriel, une très importante assemblée durant laquelle furent discutées des questions de haute actualité et d'une grande importance. Cette assemblée était présidée par M. Wilfrid Lajeunesse, président. Ces questions donnèrent cours à de longues et parfois orageuses discussions.

La question qui fut le plus longuement discutée fut celle du bill de la commission scolaire qui sera présenté à la législature de Québec très prochainement. Le secrétaire donna lecture de ce bill qui comprend la demande d'emprunt de trois millions avec augmentation de la taxe foncière de soixante-dix cents à quatre-vingt-dix cents par 100 dollars; le projet d'assurance collective pour les instituteurs scolaires, et autres questions qui ne furent pas discutées.

M. P.-E. Roulier, membre de la ligue et instituteur, expliqua en quoi concernait le projet d'assurance collective des instituteurs. Nous avons déjà donné d'ailleurs de longs détails sur ce projet, lorsqu'il fut demandé par les instituteurs.

Il est, après discussion, proposé par M. Gérard et adopté que la ligue s'oppose au projet d'assurance collective et qu'elle s'oppose à la commission scolaire, comme devant créer un précédent.

Une longue discussion fut ensuite tenue au sujet de l'emprunt de trois millions et de l'augmentation de la taxe.

L'échevin Desaulniers déclara qu'avec les deux millions obtenus l'an dernier la commission avait fait beaucoup de bien mais que cependant tous ses besoins n'avaient pas été satisfaits; même avec trois millions tel que demandé cette année on ne pourra encore satisfaire tous les besoins. Cependant la ligue reproche à la commission d'avoir fait des dépenses au sujet des écoles de Ville-Émard et de St-Henri qui furent démolies. C'est que la commission ait dit que ces écoles n'étaient plus serviables, la ligue est d'avis, et cet avis fut exprimé par des entrepreneurs démolisseurs tels que MM. Lajeunesse, Hamelin et d'autres, que ces écoles avec quelques milliers de dollars auraient pu facilement être restaurées pour une période d'au moins quinze ans encore ce qui aurait constitué une économie qui aurait été bien venue de tous.

Le notaire Savigneau est d'avis que si la commission voulait pratiquer l'économie dans son système de construction scolaire et que si les contribuables obtiennent pour le système scolaire la moitié du son du pauvre exigé par le gouvernement, la commission pourrait sans emprunt administrer ses affaires. M. J. C. Gauthier déclara que si la commission scolaire empruntait trois millions et si la ville empruntait deux millions comme elle avait déclaré avoir l'intention de faire, il se demandait où nous allons aller avec cela. Il n'y a, dit-il, aucun intérêt à bâtir lorsqu'on nous arrache nos revenus comme cela.

Il fut donc proposé par M. Savigneau et adopté par la majorité que la ligue s'oppose à tout emprunt scolaire.

Le président, M. Wilfrid Lajeunesse, déclara que le récent banquet annuel de la ligue avait obtenu un très grand succès, l'enthousiasme avait été à son comble et M. J.-E. Laurin, l'organisateur avait très bien travaillé et méritait de chaleureuses félicitations.

Il fut décidé au sujet de St-Augustin de Canterbury que la ligue représentée par le notaire Savigneau et quelques autres irait voir le premier ministre, M. M. Taschereau. M. Taschereau est en possession d'un projet de loi. Ce rapport fut adopté.

QUÉLQUES MOMENTS D'ENTRETIEN AVEC M. L'ABBE RENE ROBLOT

Le prochain prédicateur du carême à Notre-Dame nous accueille très sympathiquement, nous parle de la France, du mouvement qui se développe en faveur du catholicisme, etc. — Physionomie affable et souriante. — L'écrivain.

Tête forte, figure aux traits énergiques et prononcés, avec de petits yeux pétillants; le teint vif et refaisant une santé robuste; voix sympathique et geste accueillant et bien amical, tel nous est apparu, hier, l'abbé René Roblot, le nouveau prédicateur du carême à Notre-Dame. Nous avons eu, grâce au courtis intermédiaire de M. l'abbé Perrin, curé, quelques moments d'entretien avec M. Roblot qui s'est fait un plaisir de nous offrir poliment un fauteuil.

Nous trouvons l'éminent orateur sacré à son travail et nous en exprimons notre regret. D'un geste dédaigné, déposant sa plume qui courait sur le papier, notre hôte se tourne vers nous et une courte conversation commence.

Tout d'abord, M. Roblot nous exprime sa satisfaction de la traversée qu'il a été très satisfaisante puis il dit son plaisir de se trouver parmi nous. Il connaît notre pays pour en avoir entendu parler et il lui tardait de venir. Aussi était-ce un plaisir pour lui, hier après-midi, quand, en compagnie de M. Perrin, il allait faire une promenade à travers la ville, ignorant complètement la tempête qui nous secouait.

M. Roblot nous parla, en réponse à une question, du mouvement catholique en France qui a pris un essor très marqué depuis quelques années, depuis avant la guerre même. Ce mouvement se désire particulièrement dans la classe intellectuelle où l'incertitude règne quant aux thèses avancées et qui ont été graduellement détruites par le catholicisme. Les intellectuels, en dernier ressort, admettent volontiers, s'ils n'ont pas tous complètement la foi, que dans le catholicisme il y a quelque chose qui se dégage, un enseignement, sur quoi il repose et le salut qu'il offre aux fidèles.

Nous prenons ensuite congé après une cordiale poignée de mains. Nous venons de connaître M. Roblot, prédicateur et homme affable, mais disons maintenant un mot de M. Jacques Debout, poète et écrivain distingué. Nous avons pu en effet, toujours grâce aux bons offices de M. l'abbé Perrin, parcourir une partie de l'œuvre déjà considérable de Jacques Debout, pseudonyme de l'abbé Roblot. C'est ce même écrivain, qui, un soir, sur le champ de bataille, composait ce magnifique poème dédié à la mémoire des grands morts intitulé: «L'Amour du feu» que couronnait l'Académie Française. C'était en réponse à un concours que cette dernière avait institué. M. Jacques Debout est également directeur-fondateur d'une revue très répandue en France et qui présente beaucoup d'intérêt. Nous voulons parler des «Cahiers Catholiques» dont nous avons feuilleté quelques exemplaires. Il a écrit de très belles lettres catholiques pour la jeunesse, etc.

M. Roblot commencera dimanche, à la messe de 11 heures, sa prédication.

LES PHOQUES REMONTENT VERS LE PÔLE NORD

(Cahier de la Presse Associée) Seward, Alaska, 24. — Les phoques ont osé l'hiver dans le sud de la Californie et l'été aux Primsyoff mer de Behring, émigrant en grand nombre deux fois plus tôt qu'il y a l'année dernière. L'équipage du navire «Marchovia», en route de Seattle à Palse-Pass, en a vu des bandes qui remontaient vers le nord.

Constantinople, 24. — L'Assemblée Nationale d'Angora a proclamé aujourd'hui l'état de siège dans le Kurdistan turc, parce que le chef Saïd a proclamé la révolte contre le gouvernement d'Angora.

Constantinople, 24. — L'Assemblée Nationale d'Angora a proclamé aujourd'hui l'état de siège dans le Kurdistan turc, parce que le chef Saïd a proclamé la révolte contre le gouvernement d'Angora.

Violent tremblement de terre

LA VIOLENCE DU CHOC SEME LA TERREUR

Dans les théâtres on se précipite vers les portes au milieu d'une grande panique

AUCUNE MORTALITE

Un ingénieur de radio fut comme électrocuté. — On se lance au téléphone

A neuf heures et vingt-et-une minutes, samedi soir, tout Montréal a ressenti pendant une trentaine de secondes tout au plus ce qu'était un tremblement de terre. Pendant ces trente secondes, les citoyens de l'île ont eu l'occasion unique de notre siècle de penser aux désastres qui ont dans les temps récents ravagé la Martinique d'abord, San Francisco en 1906, Messina en 1908 puis finalement, Tokio le 1er septembre 1923.

Aucune perte de vie n'a cependant été rapportée comme étant le résultat du choc sismique mais des dommages plus ou moins importants ont été causés par toute la région. Un seul cas grave a été attribué en ville, au tremblement de terre; c'est celui d'un ingénieur de radio, radiotéléphoniste C.K.A.C., qui, croisant en été frappé par une forte décharge électrique et qui perdit connaissance au moment où le choc commençait à se faire sentir. Le malade fut transporté à l'hôpital où il est encore sous traitement.

Dans la plupart des théâtres, le choc fut violemment senti et une panique en résultat. Au Forum où les joueurs du club de Hockey Hamilton jouaient contre l'équipe du club Mont-Toronto, les sièges du haut de l'amphithéâtre furent fortement secoués et un commencement de panique eut lieu. A ce moment précis, une vitre d'une fenêtre vint en éclat avec un fort bruit et naturellement, une telle chose n'était pas pour ramener le calme. Sur la glace cependant, rien ne paraissait; les joueurs continuèrent leur lutte pour la rondelle comme si rien ne s'était passé.

Il n'y a pas de sismographe à l'Université McGill de sorte qu'il n'y eut à Montréal aucun registre officiel de la durée ou du moment précis du phénomène. D'Ottawa cependant nous vient le bulletin officiel qui place le centre du tremblement à l'embouchure du Saguenay, disant que l'on ressentit le choc sur toute la ligne. Chicago-New-York et au sud jusqu'en Virginie. L'heure exacte du commencement du choc est 9.21 heures mais des tremblements plus ou moins forts se firent sentir de ce moment jusqu'à minuit environ.

Dans plusieurs villes des environs de Montréal on a senti le choc qui cria presque partout de la panique. A St-Hyacinthe on a observé que le secousse avait duré 20 secondes et qu'elle s'est produite à 9.22 heures.

Il y a environ 20 ans, il y eut à Montréal un léger tremblement de terre. A certaines dates depuis ce temps-là on a rapporté de légères secousses qui n'étaient perçues du reste qu'ici et là par quelques personnes. Le dernier tremblement de terre qui ait été enregistré d'une façon notable fut il y a 262 ans, soit en 1663 alors que toute la partie nord du continent fut visitée par un violent choc qui dura plusieurs minutes.

LA VAISSELLE DANSE

C'est à 9.21 heures exactement que commença à se faire sentir le choc qui, quelques secondes plus tard allait plonger tout Montréal dans la plus grande des consternations et des frayeurs. A ce moment, sur le sol, dans les rues, le choc n'était pas perceptible, mais à partir du premier étage tous ceux qui se trouvaient dans les maisons eurent la désagréable surprise de voir tout à coup la vaisselle commencer à danser. Peu à peu le mouvement s'accrut et les électroliers ainsi que des meubles légers se joignirent à la danse de la vaisselle. Quelques minutes plus tard, tous les meubles qui étaient sur roulettes ainsi que les cadres et les chaises entrèrent dans la ronde et c'est alors que les gens commencèrent à se précipiter dans les rues. Dans plusieurs cas on apportait les enfants qui avaient été éveillés par les secousses et qui même dans certains cas avaient été jetés à bas de leurs lits par la violence du choc, et l'on se réfugiait, non chez le voisin, car là aussi il y avait panique, mais au beau milieu de la rue.

COMMENCEMENTS DE PANIQUE

Dans les théâtres, la chose fut de beaucoup plus grave; il est tout à fait extraordinaire que nous n'ayons pas dans ces cas de mortalité ou au moins de graves accidents à déplorer. Là, où des milliers de personnes assistaient tranquillement à une représentation, on peut s'imaginer que le choc produisit plus d'effet que dans les maisons où deux ou trois personnes étaient à travailler, à marcher, à danser. Dans les premiers chocs, on commença à courir pour se réfugier dans les rues. Heureusement les directeurs des théâtres se rendirent immédiatement compte du danger que tous couraient en tentant de se rendre aux portes et ils donnèrent des conseils à la foule; la violence des chocs ayant cessé avant que les directeurs n'eussent eu le temps d'expliquer qu'il n'y avait pas de danger les choses se rétablirent rapidement quoique dans un grand nombre de cas les gens quittèrent quand même les théâtres, ne voulant pas sans doute être pris de nouveau par la même double étreinte.

Dans un théâtre de l'ouest, une personne cria "au feu!" et une jeune femme perdit connaissance dans le mouvement qui suivit pour se sauver. Dans un autre théâtre, au Canada français, à l'est de la rue Ste-Catherine la même chose se produisit; une personne cria "au feu!" mais le directeur du théâtre monta immédiatement sur la scène et déclara qu'il n'y avait pas plus d'incendie que sur sa main. Cela eut pour effet de faire fuir la foule qui se calma aussitôt et ne pensa même plus à ce qui venait de se passer.

Au centre de la rue Ste-Catherine, dans les théâtres qui y sont situés, rien n'a été ressenti. Les gens sortirent des théâtres pour apprendre par

LA CAUSE DES SEISMES

Les tremblements de terre ou séismes sont une des conséquences de la construction progressive de l'écorce terrestre sous l'influence du refroidissement. Aussi se produisent-ils en général dans les zones des plis et des abords surtout des chaînes de montagnes les plus récemment formées. En Europe, les Apennins, la Calabre, le Sicile, le pourtour du bassin méditerranéen; en Asie, le Japon et les îles de la Sonde; en Amérique, le revers occidental des montagnes Rocheuses et des Andes sont les plus fréquents théâtres de ces secousses, sauts de l'écorce dont quelques-uns ont amené de terribles catastrophes (Calabre 1783; Lisbonne, 1755; Quito, 1797; San Francisco, 1906; Valparaiso, 1906; Mexico, 1908; Guatemala 1917; Tokio, 1er septembre 1923).

Les vibrations de l'écorce se produisent en général le long des failles déjà existantes, au point de contact entre les terrains anciens et les terrains sédimentaires. Elles sont accompagnées de phénomènes électriques, d'orages auxquels les animaux sont souvent particulièrement sensibles. Les secousses peuvent être subites, progressives, ou cycliques, selon les régions et l'éloignement de l'origine du séisme qui prend le nom d'épicentre. Elles se transmettent à la vitesse d'environ 3 kilomètres à la seconde et peuvent être enregistrées à d'énormes distances par les sismographes. Afin de prévenir les catastrophes et les destructions de villes, il est devenu nécessaire d'adopter une architecture particulière pour les édifices traditionnellement menacés.

LA LIGNE SUIVIE

Si on en juge par les rapports qui sont venus de partout, sur la violence du choc, il faut conclure que ce dernier a été particulièrement fort à l'ouest de la rue Bleury, du côté nord. Dans le centre de la ville, il ne fut pas très grave, se limitant surtout aux environs de l'hôtel de ville où tout se promenait sur les tables et le plancher, puis du côté est, à partir de l'avenue de Lorimier, au nord de la rue Sainte-Catherine.

De la rue Bleury à la rue Papineau, le choc ne fut pas très violent; plus bas que la rue Ontario, du moins. Rue Sherbrooke, on se sentit des secousses sur toute la longueur de la rue.

Dans l'ouest, les secousses furent comme si un fort coup de vent secouait les maisons. Dans l'ouest, le choc fut assez violent, mais de tous les côtés de la ville, ceux qui étaient au troisième et au quatrième étages ou plus haut, se sentirent de la violence des secousses.

DANS LES HOPITAUX

Dans les hôpitaux, il n'y eut pas de panique chez les malades. Les autorités des hôpitaux étaient cependant sur le qui-vive, et si de nouvelles secousses s'étaient fait sentir, on ne sait au juste ce qu'on aurait été obligé de faire.

INGENIEUR FRAPPE

Le cas le plus important du tremblement de terre à Montréal est celui de Leonard Spencer, ingénieur au studio radiotéléphonique C.K.A.C., qui reçut un fort choc et qui a dû être transporté à l'hôpital Notre-Dame où il est encore sous traitement. L'accident est arrivé au moment où les étudiants de l'Université de Montréal étaient à donner un concert à cette station.

Soudain, un violent choc se fit sentir et immédiatement M. Jacques Cartier, directeur du poste C.K.A.C., lança le message suivant à travers les airs: "Nous sommes dans le moment à traverser un violent tremblement de terre; nous sommes tous vivants lorsqu'il aura passé le concert sera continué. Pour le moment nous devons arrêter l'émission; C.K.A.C., Montréal." M. Cartier donna immédiatement l'ordre de fermer tout et l'ingénieur Spencer se rendit à sa demande. Spencer revint à la salle où se trouvait le microphone mais soudain il tomba comme électrocuté. M. Cartier ouvrit de nouveau l'appareil et il demanda de l'aide immédiatement disant que quelqu'un venait d'être blessé. Un médecin répondit promptement à l'appel. C'était le docteur V. P. Landry, 77 Orléans, qui se transporta au poste de radio en automobile.

ON RENSEIGNE LE DEHORS

De leur côté, les officiers du poste de radio du National Canadien s'efforcèrent de renseigner les parents et descendants de Montréalais qui étaient dans les autres villes. Dès que le tremblement de terre fut terminé, les officiers du poste se renseignèrent, puis ils lancèrent dans l'air différents messages, disant aux autres villes du Dominion ce qui s'était passé ici, et leur faisant savoir qu'il n'y avait eu aucune perte de vie à déplorer dans la métropole canadienne.

DANS LES THEATRES

Quelques femmes perdirent connaissance dans les différents théâtres de la ville, lorsque les secousses se firent sentir, un soir où tous les théâtres sont remplis à leur pleine capacité. Grâce aux gérants des théâtres, de grandes paniques furent évitées un peu partout. Au théâtre System, rue Sainte-Catherine Ouest, une personne cria au feu, et une panique s'ensuivit. Une jeune femme perdit alors connaissance, mais le gérant du théâtre réussit à faire comprendre à la foule qu'il n'y avait pas de danger. La jeune femme fut traitée et eut tout se passa tranquillement ensuite.

Au théâtre Canadien-Français, M. Alexandre Sylvio, voyant que la panique commençait, la aussi, on venait de crier au feu! monta sur la scène et déclara catégoriquement qu'il n'y avait pas d'incendie. Sur ces paroles rassurantes, la foule se calma immédiatement, et la représentation continua comme si rien ne s'était passé.

Au théâtre Palace, rue Sainte-Catherine-ouest, un incendie était à faire entendre un solo de xylophone lorsque les premières secousses se firent sentir. L'artiste perdit un peu de son air, c'est le temps de le dire, mais il se reprit rapidement, et continua de jouer belle tandis que l'orchestre l'accompagnait plus fortement que d'habitude. Les employés aux portes

LA CAUSE DES SEISMES

Les tremblements de terre ou séismes sont une des conséquences de la construction progressive de l'écorce terrestre sous l'influence du refroidissement. Aussi se produisent-ils en général dans les zones des plis et des abords surtout des chaînes de montagnes les plus récemment formées. En Europe, les Apennins, la Calabre, le Sicile, le pourtour du bassin méditerranéen; en Asie, le Japon et les îles de la Sonde; en Amérique, le revers occidental des montagnes Rocheuses et des Andes sont les plus fréquents théâtres de ces secousses, sauts de l'écorce dont quelques-uns ont amené de terribles catastrophes (Calabre 1783; Lisbonne, 1755; Quito, 1797; San Francisco, 1906; Valparaiso, 1906; Mexico, 1908; Guatemala 1917; Tokio, 1er septembre 1923).

Les vibrations de l'écorce se produisent en général le long des failles déjà existantes, au point de contact entre les terrains anciens et les terrains sédimentaires. Elles sont accompagnées de phénomènes électriques, d'orages auxquels les animaux sont souvent particulièrement sensibles. Les secousses peuvent être subites, progressives, ou cycliques, selon les régions et l'éloignement de l'origine du séisme qui prend le nom d'épicentre. Elles se transmettent à la vitesse d'environ 3 kilomètres à la seconde et peuvent être enregistrées à d'énormes distances par les sismographes. Afin de prévenir les catastrophes et les destructions de villes, il est devenu nécessaire d'adopter une architecture particulière pour les édifices traditionnellement menacés.

LA LIGNE SUIVIE

Si on en juge par les rapports qui sont venus de partout, sur la violence du choc, il faut conclure que ce dernier a été particulièrement fort à l'ouest de la rue Bleury, du côté nord. Dans le centre de la ville, il ne fut pas très grave, se limitant surtout aux environs de l'hôtel de ville où tout se promenait sur les tables et le plancher, puis du côté est, à partir de l'avenue de Lorimier, au nord de la rue Sainte-Catherine.

De la rue Bleury à la rue Papineau, le choc ne fut pas très violent; plus bas que la rue Ontario, du moins. Rue Sherbrooke, on se sentit des secousses sur toute la longueur de la rue.

Dans l'ouest, les secousses furent comme si un fort coup de vent secouait les maisons. Dans l'ouest, le choc fut assez violent, mais de tous les côtés de la ville, ceux qui étaient au troisième et au quatrième étages ou plus haut, se sentirent de la violence des secousses.

DANS LES HOPITAUX

Dans les hôpitaux, il n'y eut pas de panique chez les malades. Les autorités des hôpitaux étaient cependant sur le qui-vive, et si de nouvelles secousses s'étaient fait sentir, on ne sait au juste ce qu'on aurait été obligé de faire.

INGENIEUR FRAPPE

Le cas le plus important du tremblement de terre à Montréal est celui de Leonard Spencer, ingénieur au studio radiotéléphonique C.K.A.C., qui reçut un fort choc et qui a dû être transporté à l'hôpital Notre-Dame où il est encore sous traitement. L'accident est arrivé au moment où les étudiants de l'Université de Montréal étaient à donner un concert à cette station.

Soudain, un violent choc se fit sentir et immédiatement M. Jacques Cartier, directeur du poste C.K.A.C., lança le message suivant à travers les airs: "Nous sommes dans le moment à traverser un violent tremblement de terre; nous sommes tous vivants lorsqu'il aura passé le concert sera continué. Pour le moment nous devons arrêter l'émission; C.K.A.C., Montréal." M. Cartier donna immédiatement l'ordre de fermer tout et l'ingénieur Spencer se rendit à sa demande. Spencer revint à la salle où se trouvait le microphone mais soudain il tomba comme électrocuté. M. Cartier ouvrit de nouveau l'appareil et il demanda de l'aide immédiatement disant que quelqu'un venait d'être blessé. Un médecin répondit promptement à l'appel. C'était le docteur V. P. Landry, 77 Orléans, qui se transporta au poste de radio en automobile.

ON RENSEIGNE LE DEHORS

De leur côté, les officiers du poste de radio du National Canadien s'efforcèrent de renseigner les parents et descendants de Montréalais qui étaient dans les autres villes. Dès que le tremblement de terre fut terminé, les officiers du poste se renseignèrent, puis ils lancèrent dans l'air différents messages, disant aux autres villes du Dominion ce qui s'était passé ici, et leur faisant savoir qu'il n'y avait eu aucune perte de vie à déplorer dans la métropole canadienne.

DANS LES THEATRES

Quelques femmes perdirent connaissance dans les différents théâtres de la ville, lorsque les secousses se firent sentir, un soir où tous les théâtres sont remplis à leur pleine capacité. Grâce aux gérants des théâtres, de grandes paniques furent évitées un peu partout. Au théâtre System, rue Sainte-Catherine Ouest, une personne cria au feu, et une panique s'ensuivit. Une jeune femme perdit alors connaissance, mais le gérant du théâtre réussit à faire comprendre à la foule qu'il n'y avait pas de danger. La jeune femme fut traitée et eut tout se passa tranquillement ensuite.

Au théâtre Canadien-Français, M. Alexandre Sylvio, voyant que la panique commençait, la aussi, on venait de crier au feu! monta sur la scène et déclara catégoriquement qu'il n'y avait pas d'incendie. Sur ces paroles rassurantes, la foule se calma immédiatement, et la représentation continua comme si rien ne s'était passé.

Au théâtre Palace, rue Sainte-Catherine-ouest, un incendie était à faire entendre un solo de xylophone lorsque les premières secousses se firent sentir. L'artiste perdit un peu de son air, c'est le temps de le dire, mais il se reprit rapidement, et continua de jouer belle tandis que l'orchestre l'accompagnait plus fortement que d'habitude. Les employés aux portes

TREMBLEMENT DE TERRE AU CANADA SANS PRECEDENT

Le séisme de samedi soir fut quatre fois plus fort que n'importe lequel

MORT A LA PERADE

La nature du sol canadien ne prête pas à une catastrophe comme celle du Japon

(Tribune des Journalistes)
Ottawa, 1er. — Le rapport de l'observatoire fédéral dit que le tremblement de terre de samedi soir fut quatre fois plus fort que n'importe lequel enregistré auparavant. Le premier choc eut lieu à 9 heures 21 minutes 17 secondes, d'après le rapport officiel. Les vibrations durèrent jusqu'à minuit, mais elles ne furent sensibles ailleurs que sur l'appareil que pendant quelques minutes.

Les premières trépidations furent d'un quart de pouce. L'épicentre était à une distance de 540 kilomètres, soit 335 milles, probablement à l'embouchure du Saguenay.

Il est malheureux que le stylet de l'observatoire fédéral n'ait pu enregistrer les secousses au moment de leur plus grande intensité. Le stylet était ébranlé si rapidement qu'il n'avait pas le temps de tracer le progrès des commotions, cela pendant quelques minutes alors que le tremblement de terre était à son paroxysme.

"Le tremblement de terre de samedi soir fut d'énormes proportions plus violent que se soit fait sentir au pays, d'après les registres de l'observatoire fédéral, a déclaré M. A. W. Hodgson, sismologiste du gouvernement fédéral. En fait, c'est le quatrième par durée d'intensité dont on ait eu une aussi grande sensation. Les autres furent ceux de Frisco et du Japon et celui du 4 février 1923, dont l'épicentre était quelque part dans l'océan Pacifique et qui occasionna un raz de marée d'une violence de 400 milles à l'heure sur une étendue de trois mille milles et qui détruisit des navires et des maisons à Hawaii.

"Le tremblement de terre, ressentit samedi soir, fut très violent pendant une dizaine de minutes. Il commença à 9 heures 21. Il commença quelque part de l'embouchure du Saguenay, ou d'après les géologues, il existe depuis longtemps un grand défaut dans la disposition des couches terrestres.

"Il fut assez fort ici pour balotter sinon détruire de solides édifices. Pour la première fois dans l'histoire de l'observatoire fédéral, le tremblement de terre fut enregistré sur le microbarographe qui indique les changements subits dans la pression atmosphérique. Les indications de la pression atmosphérique font voir une vive oscillation, ce qui montre la cause donnée par notre bonne vieille planète."

M. Hodgson dit que la terre est aussi élastique que l'acier et que des ondes la traversent constamment longitudinalement et transversalement. Il est presque impossible qu'Ottawa subisse un tremblement de terre comme celui qui a détruit Tokio, au dire du professeur Stuart, directeur de l'observatoire fédéral, parce que le district est de formation très ancienne.

M. Stuart fut quelque peu surpris d'apprendre que certaines personnes avaient "entendu" le tremblement de terre pendant qu'elles étaient au radio. Il déclara que c'était probablement dû à la pression barométrique affectant les instruments tels que les amplificateurs dans les postes de transmission.

M. Hodgson a référé aux registres pour montrer la rapidité avec laquelle les secousses se succèdent. Dans le cas du tremblement de terre du Japon, les premières secousses parcoururent une distance de 10,500 milles en 13 minutes et 26 secondes; la vague secondaire en 24 minutes et 46 secondes et les longues ondes en 46 minutes et 45 secondes. Les longues ondes se font rarement sentir. Ce sont les premières qui sont très rapides qui sont les plus désastreuses.

A l'Auditorium, huit mille personnes assistaient à la partie entre Canadien et Ottawa. Le tremblement de terre se fit sentir entre deux périodes. L'édifice vibra fortement et une fenêtre tomba.

MORT A TROIS-RIVIERES

Trois-Rivières, 1. — Un tremblement de terre qui a secoué tout le district entre 9 heures 15 et 9 heures 20, samedi soir, a fait une mort et causé beaucoup de dégâts. Des milliers de personnes furent frappées de panique et s'enfuirent dans la rue. A Trois-Rivières, à Shawinigan-Falls, à Grand-Mère, et dans les villages du district.

De sourds grondements se dirigeant du nord au sud, se firent d'abord entendre, et quelques secondes après, furent suivis de longues ondes du terrain. Les grands édifices se mirent immédiatement à vaciller, et en quelques secondes les rues furent remplies de gens, quelques-uns criant que la fin du monde était arrivée. La secousse dura environ quarante-cinq secondes d'après les calculs les plus exacts.

L'unique mort signalée jusqu'à maintenant est celle de Mme Eugène Bureau, de Ste-Anne-de-la-Pérade, village situé à 25 milles environ de Trois-Rivières. Elle perdit connaissance et mourut avant l'arrivée du médecin. Elle se portait très bien auparavant.

A Trois-Rivières, le haut d'une cheminée de 243 pieds s'écroula à la Weygand Pulp and Paper Co. A Grand-Mère, l'Académie du Sacré-Cœur fut fort endommagée. Les dégâts les plus considérables ont été causés à Shawinigan-Falls. L'église St-Marc est fermée, parce que l'un des murs de transept est écroulé. Un parqu岸 est affaissé d'un pouce et demi à l'Académie St-Marc. Un des murs de la maison appartenant à M. J. A. Frigon, ex-maire, rue Hemlock, est écroulé. Une partie d'un mur épais de seize pouces et du plafond à l'usine

MODUS - VIVENDI FRANCO-ALLEMAND

(Cable de la Presse Associée)

Paris, 1er. — Le ministre du Commerce, M. Raynaldy, au nom de la France, et le Dr Trendelenbourg, président de la mission allemande, ont signé samedi après-midi un modus vivendi commercial entre la France et l'Allemagne.

L'accord provisoire en vertu duquel tous pays obtient l'avantage d'une douane réduite sur certains articles d'après un tableau progressif, sera en vigueur pendant neuf mois. Il cédera ensuite la place à un traité de commerce permanent qui sera basé sur le nouveau tarif français.

No 17 de la Northern Aluminum Company s'est effondrée et un ouvrier fut légèrement blessé. Les vitres de plusieurs magasins de la ville furent brisées. A Trois-Rivières, Shawinigan-Falls et Grand-Mère, plusieurs femmes s'évanouirent.

Un très léger choc se produisit à 11 heures 20. Il dura environ quarante-cinq secondes. Un autre se fit sentir à 2 heures dimanche matin. Le sol fit entendre de légers grondements pendant une partie de la nuit.

QUEBEC FORTEMENT EBRANLEE

Québec, 1er. — Québec a été ébranlé par cinq commotions terrestres hier soir et de bonne heure ce matin. De grands dégâts ont été causés dans la ville et le district. Le premier frémissement agita la ville vers 9 heures 30 hier soir. Il atteignit son maximum d'intensité à 9 heures 32. Son intensité décroit graduellement. Le deuxième ébranlement fut ressenti à 11 heures 30 et le troisième, à 12 heures 20; le quatrième, à 2 heures et le dernier, à 4 heures 18 a.m.

PANIQUE

Québec, 1er. — Le tremblement de terre de samedi soir eut lieu au moment où les amusements de nuit étaient à leur plus fort. Ce fut une véritable panique dans les théâtres et les patinoires. Quelques spectateurs furent blessés.

La scène la plus alarmante se passa à l'Arena où deux équipes locales jouaient une partie de hockey. Le toit fut ébranlé et les vitres se balotèrent comme sous le coup d'une tempête de grêle. La foule courut vers les sorties. Il est heureux que la partie ne fut pas entre équipes de ligue, car il y aurait certainement eu des morts dans la panique.

La gare du palais fut endommagée. Les briques se disloquèrent en certains endroits. Plusieurs vitres volèrent en éclats. Les maisons furent ballotées et les occupants s'enfuirent sur tête dans la rue craignant d'être ensevelis vivants.

Le deuxième et le troisième chocs furent pas aussi violents que le premier, pendant lequel les édifices furent secoués. Le premier se fit sentir dans toute la ville. Plusieurs personnes s'évanouirent. Certains croyaient la fin du monde arrivée. La caserne, le Château Frontenac et d'autres grands édifices furent agités. En dehors de la ville, des cabanes furent abattues par la force de la secousse.

Une partie du toit de la gare Union fut endommagée et plusieurs vitres furent brisées.

A TORONTO

Toronto, 1er. — De très fortes secousses sismiques se sont fait sentir à Toronto vers 9.22 heures hier soir, mais à six heures ce soir les fonctionnaires de l'observatoire météorologique ne pouvaient dire d'une façon définitive quelle avait été l'intensité de la perturbation parce que les traits de crayon étaient surposés, ce qui prouve qu'il y a eu plusieurs secousses. La perturbation dura plus d'une minute et fut sentie surtout dans la partie sud de la ville.

Le tremblement de terre semble avoir été général dans toute la partie nord-est du continent. Le centre de la secousse semble avoir été le sud de la Pennsylvanie.

A Toronto, des meubles furent renversés et la vaisselle s'entrechoqua dans les armoires.

TERREUR A SHERBROOKE

Sherbrooke, 1er. — Un tremblement de terre a semé la terreur vers 9.20 heures samedi soir. Le mouvement terrestre paraissait suivre la rivière St-François. Les maisons furent ballotées, des vitres furent brisées et la vaisselle s'entrechoqua dans les armoires. Dans les théâtres, les spectateurs se ruèrent vers la sortie, mais en somme les dégâts ne sont pas considérables.

A SUDBURY

Sudbury, Ont., 1er. — Un tremblement de terre assez fort s'est fait sentir à Sudbury hier soir, vers 9 heures 30 pendant une partie de hockey. La bâtisse fut secouée et toutes les lumières vacillèrent. Un grand nombre de personnes sortirent de la patinoire et l'on se demandait ce qu'il y avait. Dans la ville, les chaises berçantes se mirent à bercer d'elles-mêmes et la vaisselle fit un vacarme dans les armoires.

CABINET RENVERSE

North-Bay, Ont., 1er. — Le tremblement de terre d'hier soir s'est fait sentir environ deux minutes dans tout l'Ontario septentrional, à North-Bay, à Timmins, à Cochrane, à Hearst et ailleurs.

Près de la cathédrale, la secousse fut plus forte. Dans un appartement, un cabinet à armoire fut renversé.

A JOLIETTE

Joliette, 1. — A Joliette, le tremblement de terre a été vigoureux, mais on n'a enregistré que de légers dommages. Le magasin Woolworth a perdu le contenu d'une vitrine de porcelaines qui se sont brisées sous la secousse sismique. La vitre ne se brisa pas, cependant.

Le bruit du tremblement de terre fut si fort, que le maître de poste crut que la fournaise avait fait explosion, et aussitôt il sonna l'alarme. Les pompiers répondirent, mais ne trouvèrent aucune trace d'explosion ou d'incendie.

LE SEISME A SUIVI LA FAILLE DU ST-LAURENT

Cette solution de continuité de la croute terrestre passe par Montréal

VA JUSQU'A L'ALABAMA

Paniques en plusieurs villes des Etats-Unis. — Les gratte-ciel titubent

(Dépêche de la Presse Associée)
New-York, 1er. — Des secousses sismiques, d'une durée de deux minutes environ, se sont fait sentir dans toute la partie nord-est du continent vers 9 heures 25 hier soir.

Les dépêches de Boston, Springfield, Mass., Albany, Détroit, Louisville, Toronto et Montréal, disent que le tremblement de terre s'est fait sentir sur une grande superficie. Les édifices furent secoués dans plusieurs villes. Les secousses durèrent de 30 secondes à 2 minutes.

JUSQU'EN VIRGINIE

New-York, 1er. — La terre s'est agitée hier soir. Les secousses furent particulièrement fortes au nord-est des Etats-Unis et au sud-est du Canada. Elle se firent sentir pendant deux minutes environ à 9 heures 25. Elles n'étaient pas assez fortes pour causer des dégâts, mais elles furent ressenties depuis le nord-est de la Nouvelle-Angleterre jusqu'au Mississippi et depuis la province d'Ontario jusqu'à Wheeling, Virginie-occidentale, Richmond et Louisville.

Dans les grandes centres tels que New-York, Chicago, Montréal, Toronto, Philadelphie, Washington, Pittsburgh, Cleveland, Boston, Détroit, etc., le tremblement de terre fut assez violent pour effrayer des millions de gens. En certaines villes, notamment à Détroit, les hôtes des hôtels se précipitèrent dans les rues, les habitants s'enfuirent des théâtres et des cinémas.

On attribua le choc à quelque violente explosion. Les gratte-ciel de New-York s'en ressentirent comme les autres édifices. A l'Université Fordham on dit que les secousses furent les plus fortes qui se soient jamais fait sentir dans la métropole. L'aiguille du sismographe dans une amplitude de sept pouces.

Le choc paraît avoir été d'une intensité variable. Les savants de l'Université de Georgetown disent que le tremblement fut très violent. Il dura de 15 à 30 secondes à Hartford, Connecticut, mais plus de deux minutes dans plusieurs autres villes, y compris New-York.

LA CAUSE

New-York, 1er. — Les savants de plusieurs pays cherchent à trouver le centre d'origine du tremblement de terre qui a secoué hier soir le nord-est des Etats-Unis et l'est du Canada.

Les sismologistes de la région affectée trouvent leurs données assez difficiles à interpréter mais leurs observations préliminaires tendent à indiquer que la perturbation est pour centre la région des Grands Lacs, peut-être le territoire voisin du Saguenay, Québec.

Le R. P. Tondorf, préposé aux cinq sismographes de l'Université de Georgetown, calcule que l'ébranlement se déclencha à environ 620 milles de Washington et que l'épicentre est dans la région des lacs.

Les calculs d'Ottawa, sont à peu près les mêmes, bien qu'ils placent le point d'origine à l'embouchure du Saguenay. Le R. P. J. S. O'Connor, professeur de physique à l'Université Fordham, n'a pu encore en venir à une conclusion définitive, mais il croit que les déductions des savants canadiens sont correctes.

On énonce d'autres opinions. L'observatoire de l'Université d'Oxford, calcule que le tremblement de terre y a été enregistré mais que le tracé de l'appareil est imparfait et que les savants ne se précipiteront pas de calculer la distance de l'épicentre de façon définitive. On présume, cependant, que l'épicentre est à quelques centaines de milles de New-York ou de Washington.

Le Canada

Des sessions moins longues et plus fructueuses

Les députés fédéraux manifestent un beau zèle, cette session, pour amender les règlements de la Chambre et ainsi raccourcir la durée des sessions en même temps que mieux employer le temps qu'on y consacre.

Un comité a été formé à cet effet et il va se mettre à l'œuvre.

Déjà plusieurs propositions ont été faites, une des principales étant de limiter le temps des discours. Et il est certain que dans de longs débats, comme l'adresse ou le budget, on peut faire ainsi un gain considérable.

On devrait concurremment étudier la question du "Hansard" et peut-être restreindre la matière qui y trouve place : le journal de la Chambre et sa traduction coûtent fort cher, et contiennent de longues conversations qui n'offrent aucun intérêt ni pour le public, ni pour la documentation de la Chambre.

On a aussi proposé de renvoyer l'examen des crédits à des comités particuliers. Il faut consacrer à cet examen de longues séances; mais il donne lieu aussi à quelques-uns des débats les plus importants de la session. Il faudrait probablement choisir; peut-être consacrer une journée à chacun des départements afin de permettre une discussion générale; et renvoyer ensuite le détail du vote à des comités.

Si l'on peut réaliser cette réforme, le temps de la Chambre proprement dit pourra être davantage consacré à des débats d'ordre public; et ces détails administratifs relégués à leur place, qui n'est pas de premier plan.

On aurait ainsi une double réforme : des sessions moins longues et des séances parlementaires vouées à des discussions d'une importance plus stable.

Il y aurait là double gain. Et nous espérons que l'on pourra amender les règlements de façon à obtenir ce double résultat.

La valeur de nos mines

L'hon. M. Perrault a parlé, samedi dernier, des richesses minières de la province de Québec et de l'effort que fait le gouvernement pour les développer.

La province de Québec possède des mines importantes et quand elles seront totalement développées elles rapporteront des revenus considérables.

Le gouvernement provincial a compris la chose et il porte au développement des mines son attention la plus grande.

L'hon. M. Perrault nous l'a bien démontré au cours de sa causerie au Club de Réforme et nous devons rendre au gouvernement le témoignage qu'il fait tout en son pouvoir pour enrichir notre production minière.

Les nouvelles régions de la province, surtout celles de Rouyn et de Gaspé, sont généreuses en mines et le gouvernement doit aider le plus possible à l'augmentation de leur rendement.

Nous avons tout lieu de nous féliciter des résultats que nous avons déjà obtenus et que nous pouvons attendre, car le gouvernement Tascheau ne néglige rien pour activer l'industrie minière de la province.

La province de Québec est bien fournie sous ce rapport. Nous avons des mines en grande quantité et nous n'avons qu'à les exploiter pour en retirer des revenus considérables.

Notre sol est riche et il nous appartient d'en tirer la valeur qu'il renferme.

Déjà la province de Québec se place au premier rang pour la production de l'amiant et elle peut anticiper un meilleur rendement dans les autres mines.

L'hon. M. Perrault porte une attention toute spéciale au développement de nos mines et nous pouvons compter que sous sa direction nous atteindrons des résultats meilleurs encore.

Le gouvernement ne néglige rien sous ce rapport; il accorde à l'exploitation de nos mines la même attention qu'il porte à l'agriculture, à la colonisation, à l'éducation ou à la voirie.

Nous verrons donc d'ici quelques années un développement notable dans le domaine minier et nous devons au gouvernement provincial des progrès nouveaux qui nous seront avantageux.

Gardons notre énergie électrique

L'Institut des ingénieurs vient de provoquer un intéressant débat sur une question de grande actualité, savoir : devons-nous ou ne devons-nous pas exporter notre énergie électrique aux États-Unis ?

Le principal argument du clan affirmatif était que nous ne devons pas laisser improductive une richesse naturelle que nous ne pouvons nous-mêmes exploiter actuellement et dont nous n'aurons entièrement besoin d'ici nombre d'années.

La base principale de cet argument est que nous n'utilisons aujourd'hui que 3,277,000 c.v. sur un total de 42,000,000 disponibles; et qu'en 1950, en suivant la progression actuelle du chiffre de notre population, nous n'en développerons que 11,000,000 environ.

Il apparaît donc, suivant eux, que nous sommes en mesure d'exporter aux États-Unis, pour fins d'exploitation, une bonne quantité d'énergie électrique pourvu que, dans les contrats, le gouvernement insère une clause qui nous rende le pouvoir après expiration du terme.

Voilà pour le côté affirmatif. Mais, comme le faisaient remarquer les adversaires de l'exportation, toute l'argumentation affirmative ne repose que sur une hypothèse :

celle d'un développement lent de notre pays.

Les protagonistes de l'exportation peuvent véritablement pas dire ce que le Canada sera dans vingt-cinq ou cinquante ans d'ici.

Ils basent leur calcul sur nos progrès des dix dernières années pour laisser voir ce que nous serons en 1950. Mais tout homme sérieux ne peut prétendre se servir de dix années de crise pour établir la marche future de notre pays.

Celui qui aurait prédit le développement du Canada après 1896 en se basant sur les conditions économiques qui existaient avant l'avènement de Laurier aurait fait fausse route.

La situation est la même aujourd'hui et il est périlleux de calculer notre développement futur et nos besoins d'énergie électrique sur les conditions actuelles.

Nous croyons qu'il serait plus juste de prédire que sous la direction libérale de Mackenzie King, le Canada retrouvera rapidement la prospérité, proportionnellement plus considérable, qu'il a connue sous l'administration Laurier.

Et pour conclure, comme le disait un adversaire de l'exportation, "prenons garde ! une fois que les Américains auront notre énergie électrique, ils la garderont, comme ils ont gardé le Maine..."

La livre de chair

La décision dans l'affaire du Nid du Corbeau rappelle assez la grande scène du procès dans le "Marchand de Venise".

On déclare à Shylock : "Votre contrat est en due forme; vous avez droit à votre livre de chair. Mais pas plus; et vous ne devez répandre aucune goutte de sang en la découplant".

En n'accordant les taxes minima que sur le "mileage" qui existait en 1897, non sur celui qu'on y ajouta depuis, la Cour a nettement prouvé qu'elle n'accordait à ce contrat qu'une valeur de droit littérale.

Le parlement, nous l'avons dit, devra reprendre le tout; et établir un équilibre dans les taxes.

Il ne saurait mieux le faire qu'en donnant entière juridiction à la commission des chemins de fer qui a été nommée à cette fin.

On ne saurait plus clairement définir la désuétude de l'arrangement du Nid du Corbeau qu'en décidant, selon le jugement de la plus haute cour de justice, qu'il ne s'applique qu'à des tronçons de ligne.

Le tremblement

Montréal a été secouée d'un violent tremblement de terre, samedi dernier.

Bon nombre de gens ont quitté leurs demeures croyant que nous subissions un cataclysme; mais il n'en fut rien. Pas autre chose qu'une petite secousse qui était assez forte pour nous effrayer...

Construction et loyers

Montréal assiste actuellement à une recrudescence de la construction et plusieurs milliers de logements sont ajoutés à ceux que nous possédons déjà.

Nous applaudissons volontiers avec tout le monde à ce mouvement mais sera-t-il suffisant pour faire baisser le prix des loyers ?

Sainte-Justine

Nous applaudissons fortement le rapport qui a été présenté par les directeurs de l'hôpital Sainte-Justine dans lequel on note une prospérité satisfaisante et encourageante.

Les administrateurs de cet hôpital ont tout lieu de se féliciter des résultats obtenus et nous ne doutons pas qu'ils augmenteront encore avec les années.

Saison dangereuse qui va commencer

Il n'est pas trop tôt, comme le laisse entendre le président du Royal automobile club, M. Théo. G. Morgan, pour donner des conseils aux automobilistes et aux citoyens.

Bien qu'une nouvelle fluctuation de la température nous ait donné l'impression que l'hiver nous revenait, hier, il n'en demeure pas moins que la saison de l'automobilisme va s'ouvrir bientôt.

Dans quelques jours, les propriétaires d'automobiles iront renouveler leurs permis et bon nombre de nouveaux automobilistes prendront pour la première fois possession de leurs voitures.

C'est à ces derniers surtout que s'adresse plus particulièrement M. Morgan et il faut compter que ses conseils seront accueillis avec le bon esprit avec lequel ils sont donnés.

Les nouveaux automobilistes doivent, avant de prendre le volant d'une voiture, posséder un certificat attestant leur compétence comme chauffeurs, la loi est rigoureuse sur ce point.

On apprend de plus que cette année les autorités seront très sévères pour ceux qui se rendront coupables d'infractions à la loi et c'est juste, car il importe de créer des exemples saluaires.

Les dangers de la rue sont grands tant que les pavés ne sont pas entièrement dépourvus des derniers vestiges de l'hiver; il est donc indispensable de prendre la plus grande précaution d'ici les beaux jours.

Mais dans bien des cas la faute ne retombe pas entièrement sur les épaules de l'automobiliste; il faut aussi faire la part du piéton imprudent qui s'aventure trop inconsidérément dans un trafic qui devient de plus en plus congestionné à Montréal.

Les autorités municipales ont posté des agents aux principales intersections et dans bien d'autres endroits où la circulation est importante. Il faut prêter attention aux signaux de ces

agents et s'y conformer.

D'autre part, une autre organisation, la Ligue de Sécurité publique, poursuit à Montréal une vigoureuse campagne d'éducation qui a pour but d'habituer le piéton à user de prudence. Il faut espérer qu'elle obtiendra les fruits qu'elle est en droit d'attendre.

Comme on le voit, de toutes parts les efforts les plus désintéressés sont faits pour diminuer le nombre des accidents mais encore faut-il apporter la prudence et l'attention constantes indispensables.

Que tous, chauffeurs et piétons, secondent à chaque minutes de la journée, l'initiative des autorités et des corps publics et nous verrons avec satisfaction sans cesse baisser le nombre des accidents.

Le contrat de subvention aux navires

La question de la subvention du gouvernement King à une ligne de navigation transatlantique, dans le but de combattre le monopole et de ramener les taxes à un chiffre raisonnable, sera la plus importante de la session fédérale.

Nous l'avons déjà étudiée en quelques articles.

Le gouvernement a lui-même motivé sa politique dans la résolution qui l'incorpore et qui donne les raisons qui l'ont poussé à conclure ce contrat.

Les voici en substance :

Il a été porté à la connaissance du gouvernement, par des représentations répétées et continues de la part des agriculteurs du Dominion et des intérêts manufacturiers, producteurs, commerciaux et financiers ainsi que des marchands, en général, de tout le pays, que ces agriculteurs et ces intérêts industriels ont été entravés et gênés dans leurs rapports commerciaux avec les pays outre-mer lorsqu'ils dirigent leurs produits vers ces marchés et là veulent en disposer avec profit.

Il a été démontré que des difficultés et désavantages sont dus en grande partie aux conditions de transport et à l'incertitude des taux océaniques défavorablement imposés et exigés sur leurs marchandises ainsi exportées de temps à autres, ces taux perçus par les coalitions de transport océanique et sous le contrôle et la juridiction de ces coalitions ou conférences de transport maritime.

Les consommateurs du Canada sont également intéressés dans le contrôle des taux océaniques exigés sur les denrées expédiées des ports continentaux britanniques et européens;

Le gouvernement, après enquête faite, a cru sage d'adopter les moyens qui peuvent être jugés nécessaires pour exercer la surveillance et le contrôle des taux de fret transatlantique, ainsi qu'il leur est possible de le faire, et par là d'empêcher et de combattre autant qu'il se peut tout excès ou surcharge dans les taux de fret océanique ainsi que le pratiquent ces coalitions ou conférences de transport océanique au désavantage et au détriment de ces citoyens. Il est arrivé à la conclusion que, pour mieux sauvegarder les intérêts de ses citoyens il agirait sagement en concluant une convention au moyen de laquelle il pourrait exercer ce contrôle ou cette surveillance et en vertu de laquelle il pourrait améliorer les conditions auxquelles les produits de ses citoyens sont exportés ou importés.

Le contractant a offert de fournir une flotte de dix autres navires neufs, du type le plus moderne, munis de tous les appareils les plus récents pour assurer l'économie, le transport rapide et à bon marché et gréés, sous tous rapports, pour le service océanique, quelques-uns de ces navires étant actuellement en cours de construction et tous devant être approuvés par le British Board of Trade et obtenir le classement le plus élevé des Lloyd et du Bureau Veritas Shipping Registries. De plus, le contractant doit fournir tous les renseignements et détails concernant ces navires aux représentants techniques du gouvernement, et les leur faire approuver.

Le gouvernement de son côté offre une subvention annuelle de 275,000 livres, soit un million et quart de dollars : ce qui est une somme importante, mais qui sera bien employée si elle peut influencer sur les taux transocéaniques, au bénéfice des commerçants et des consommateurs.

La tempérance dans Ontario

La prohibition absolue continue d'être battue en brèche dans Ontario par les apôtres de la tempérance qui ne demandent pas seulement l'option locale, mais même le contrôle gouvernemental comme nous l'avons dans Québec.

On a vu que le gouvernement d'Ontario lui-même favorisait une bière d'un degré un peu plus élevé. Et un partisan de cette mesure a fait remarquer avec raison que cette bière serait toujours plus douce que les vins domestiques de Niagara dont l'usage est déjà permis.

La province d'Ontario a été le berceau de la campagne de prohibition au Canada : c'est là que ses prédicateurs ont fait leurs premiers efforts.

A la faveur de la guerre, la vague prohibitionniste s'est répandue par tout le Canada, sauf dans la province de Québec.

Dans notre province, nous avons adopté des mesures restrictives; mais si nous avons combattu les abus, nous avons toujours permis l'usage.

Depuis, la politique de Québec s'est étendue à plusieurs provinces qui ont voulu, elles aussi, prendre le contrôle du commerce des liqueurs et ont adopté des lois analogues à la nôtre.

Nous l'avons dit, le résultat du dernier référendum ontarien a été une défaite morale pour la prohibition. La faible majorité que celle-ci a remportée et sa défaite catégorique dans les

grands centres a redonné aux tempérants une activité nouvelle.

Et il est certain que toute modification qui sera apportée à la loi, par nos voisins, le sera dans la direction de la tempérance, non de l'exclusion.

Dans les districts ruraux, qui ont donné la majorité à la loi actuelle, on est moins en mesure de constater les abus et les hypocrisies auxquelles elle donna lieu.

Si le gouvernement établissait un contrôle, il pourrait d'ailleurs en l'exercant tenir compte des désirs locaux des municipalités.

Nous devons dans Québec nous réjouir d'être régis par une loi qui, si elle est décriée par les adversaires du gouvernement, est enviée et copiée dans les autres provinces.

"Le gouvernement vous a-t-il enrichis ?"

Un organe conservateur pose insidieusement la question : "Le gouvernement King vous a-t-il enrichis ?" Et comme la fortune n'est que l'appauvrissement du tout petit nombre, il compte naturellement que la réponse sera défavorable.

Ce que le gouvernement King a fait pour le grand nombre, ça été de réduire le coût de la vie, de diminuer les taxes, de donner plus de bien-être et de facilités de travail.

Et c'est là le devoir de tout gouvernement. Si l'on avait posé la même question durant le gouvernement Borden-McGill, la réponse aurait été différente.

Le gros entrepreneur durant la guerre, celui qui a fait des profits de plusieurs cents pour cent à fabriquer des obus ou autres munitions, aurait répondu : "Oui, le gouvernement m'a enrichi".

Le marchand de fournitures militaires, ceux qui spéculaient sur les chevaux ou les chaussures, ceux qui vendaient les jumelles ou les remèdes, auraient répondu en chœur : "Oui, le gouvernement nous a enrichis".

Les gros financiers qui, après avoir réalisé des profits énormes, ont pu les mettre à l'abri de tout impôt en achetant des bons de guerre exempts de taxes; tous ces habiles manipulateurs de l'argent auraient pu, eux aussi, rendre témoignage : "Oui, le gouvernement nous a enrichis".

Voilà la classe de gens qui se sont enrichis, de 1914 à 1921, sous le régime Borden-McGill. Et ce sont les organes conservateurs qui nous posent maintenant la question.

Le gouvernement King n'est pas anxieux de fournir à quelques particuliers l'occasion d'entasser des millions et de les mettre à l'abri.

Il y aura toujours des fortunés; mais le gouvernement se soucie plutôt de leur faire rendre à l'Etat une part de leurs bénéfices.

Ce que veut le gouvernement King, c'est le bien-être du grand nombre; c'est l'adoucissement des conditions du peuple; c'est du travail pour tous et des conditions saines d'existence.

Voilà ce qu'il faut répondre à la question.

Une session rapide ?

La présente session fédérale marche rondement et le gouvernement, ayant toutes ses mesures prêtes, peut en activer le travail.

Mais l'opposition garde toujours le privilège de retarder ce travail en soulevant des discussions de son chef. Les indications, cependant, sont que nos parlementaires activeront leur travail au cours du mois de mai.

Le travail d'hiver

Le problème des sans-travail est inévitable dans un pays où l'hiver met fin à un certain nombre d'activités.

A Montréal, nous avons entassé autour du marché Bonsecours tous les ouvriers qu'emploie la saison de navigation : il est pour ainsi dire impossible de les employer tous, quand le froid met fin aux transports maritimes.

Notre système bancaire

En revisant la loi des banques et en nommant un inspecteur général, le gouvernement King a fait beaucoup pour notre situation bancaire.

On continue de réclamer des amendements; mais il n'est pas bon de changer tout le temps. Il faut conserver à ce système une stabilité désirable.

Tout en cherchant

La discussion du sénat est une habitude annuelle de nos législateurs fédéraux, et c'est un sujet auquel s'appliquent les députés qui cherchent un sujet d'étude.

Mais on pourrait sans doute donner plus d'élasticité aux relations entre les deux Chambres, sans enlever en rien à la Chambre haute son autorité distincte.

Les statistiques de la "Patrie"

La Patrie base sur les chiffres fournis par un sénateur américain ses conclusions sur l'exode des Canadiens aux États-Unis. Dans le débat sur l'adresse l'hon. Mackenzie King a mis en garde contre ces statistiques.

Tandis que tout Canadien qui va travailler temporairement aux États-Unis est inscrit comme immigrant à son entrée nous n'avons pas au Canada avant mars 1924 de record des Canadiens qui nous reviennent. C'est depuis cette époque que l'on a constaté que les Canadiens reviennent en grand nombre.

Nous récusons les chiffres que cite la Patrie dans son éditorial d'hier. Il est bon de chercher des remèdes, mais il ne faut pas à plaisir calomnier notre pays.

LE CONSEIL D'HYGIENE ET CE REGLEMENT

Le conseil prov. d'hygiène réuni en assemblée approuve le règlement du lait

Une décision importante a été prise par le conseil provincial d'hygiène, samedi dernier, alors que les membres de ce conseil, réunis en assemblée, sous la présidence du docteur A. Lessard, ont déclaré qu'ils approuvaient le "règlement du contrôle du commerce du lait" proposé par le service municipal de santé de Montréal, comme nouvelle réglementation du commerce laitier.

On ne peut nier en effet que ce soit là une décision très importante qui ait été prise, car ce fameux "règlement du lait" attire depuis quelque temps l'attention du public, qui tient à avoir du lait pur pouvant être donné sans crainte aux enfants. On sait que le corps public qui s'est le plus activement occupé de cette question depuis quelque temps est la ligue antituberculeuse et de santé; cette ligue a vu les grands ravages que causaient les mauvais laits, cause principale de très nombreux cas de mortalité infantile. C'est pourquoi la ligue antituberculeuse dans le but humanitaire qu'elle poursuit sans relâche a décidé de soulever les commentaires et l'attention de tous sur cette question. Elle a attiré l'attention de plusieurs corps publics dont un seul jusqu'ici s'est prononcé sur la question, excepté, bien entendu, le conseil d'hygiène qui vient de prendre cette si importante décision d'approuver le règlement.

Il faudrait donc que d'autres corps publics fassent écho à la demande de la ligue antituberculeuse et étudient consciencieusement le règlement avant que l'administration municipale en vienne à une décision finale.

Étaient présents à l'assemblée, outre le docteur Alphonse Lessard, président et directeur du service provincial d'hygiène, le docteur E.-M.-A. Savard, inspecteur général d'hygiène de la province, le docteur E. Pelletier, secrétaire; les docteurs J.-A. Leduc, Gustave Archambault, Edouard Laberge et le docteur B.-A. Conroy.

LA BASILIQUE EST MENACEE DE DESTRUCTION

Un violent incendie s'y déclare hier matin et chasse les fidèles du temple

\$15,000 DE DOMMAGES

La basilique St-Jacques, au Carrié Dominien, a été menacée de destruction hier matin à huit heures à la suite d'un incendie qui s'est déclaré dans la chambre des fournaises, incendie qui semble dû à une fissure qui s'est produite durant le tremblement de terre de samedi et qui ne fut enrayée que grâce à la présence d'esprit du chauffeur de la basilique qui ferma à l'aide d'une valve spéciale le flot d'huile qui s'échappait.

Le travail rapide des pompiers a de son côté grandement aidé à ce que les flammes n'aient pas le temps de se communiquer à l'église proprement dite.

Les fidèles qui s'étaient rendus à la basilique pour la messe de huit heures durent se retirer car la fumée avait envahi l'église et il était impossible qu'on y célèbre le saint office. Les messes de huit heures et demie et de neuf heures furent remises à dix heures et demie et onze heures et demie.

Les dommages sont estimés à environ \$15,000 et ils sont complètement couverts par les assurances. Les flammes n'ont endommagé que la boilerie au-dessus des fournaises et la fumée a causé un peu de dégâts dans l'église même.

C'est le chauffeur de la basilique qui, retournant à la chambre des fournaises après qu'il eut été une première fois pour voir si tout était en parfait ordre découvrit que de l'huile s'était échappée par une fissure faite dans un tuyau du système de chauffage et que cette huile était en flammes. Il prit immédiatement un extincteur chimique et tenta d'éteindre les flammes mais ces dernières gagnèrent promptement sur lui et elle meurt de tout détruire lorsque le chauffeur courut au palais d'été et sonna l'alarme à l'avertisseur privé de la basilique.

Les pompiers sous le commandement du chef de district Dagenais répondirent à l'appel et à leur arrivée les progrès des flammes avaient été rapides. Les pompiers durent enfoncer une ou deux fenêtres de l'église pour permettre à la fumée de sortir et en même temps ils s'attaquèrent à la boilerie qui était en flammes. Il s'agissait d'empêcher les flammes de gagner le toit en passant par les colonnes de l'église et quatre jets d'eau furent lancés pour ce faire, sur le foyer. Les pompiers durent travailler pendant une heure avant d'avoir l'incendie sous leur contrôle et même après cela il en demeura quelques-uns sur les lieux pour prévenir toute nouvelle apparition des flammes.

M. le curé Harbour de la basilique a déclaré qu'il ne savait à quoi attribuer les flammes et que les dommages seraient vite réparés. Les fournaises chauffaient déjà comme à l'ordinaire hier soir.

Malheureux trouvé à demi gelé

(Dépêche de la Presse Canadienne) Aymer, P. Q., 1. — Un inconnu a été trouvé à demi-gelé sur le bord du chemin ce matin. On désespère de sa vie, mais s'il survit, il devra lui amputer une jambe et un bras. Ses poches étaient vides. Tout ce qu'on sait de lui, c'est qu'il arriva ici il y a une couple de jours et chercha de l'ouvrage.

(Cable de la Presse Associée) Vienne, 1er. — Le professeur Silberstein affirme que l'insuline ralentit ou arrête complètement le progrès du cancer chez les souris soumises à l'intervention chirurgicale. Il recommande à ses confrères d'administrer l'insuline à fortes doses lorsque par suite de l'envahissement du système par le cancer, toute opération est impossible. Le rapport du professeur a fait sensation.

PAGE FEMININE

STANCES

La jeunesse, pareille aux roses parfumées,
S'effeuille au vent des jours;
L'âme est un cinetier ou dormant, inhumée,
Nos anciennes amours.

Tout ce qui nous fait vivre, amitiés ou chimères,
Meurt, si vite effacé;
L'instant même où j'écris ces paroles amères
Est déjà du passé.

En vain nos doigts tendus vers la fuite des heures
Les voudraient retenir;
Elles vont, emportant nos secrets et nos leures,
Sans jamais revenir.

"D'aisez pour un soir, crions-nous à la Parque,
Vos rapides ciseaux".
Mais le cruel nocher guide toujours sa barque
Parmi l'ombre des eaux.

Lors, puisque toute chose est ainsi destinée
Au sépulchre béant;
Il n'est qu'un bien durable en l'humaine journée,
Tout le reste est néant;

Et c'est la Poésie... Elle seule console
Des injures du Sort.
C'est-à-dire qu'il n'est rien de plus aurore
Triomphe de la Mort.

Pierre JALABERT.

AU FIL DE L'HEURE

Civilité

(Pour le "Canada")

Un mot bien desuet, à peu près oublié. Autrefois, les écoliers des deux sexes avaient, comme livre de lecture courante, la "Civilité puérile et honnête", et ce titre, qui prête à rire, cachait un enseignement de haute sensibilité. Des souvenirs se lèvent en foule dans mon esprit au seul énoncé de ce titre, et la définition que l'auteur donnait du mot "civilité" s'écrit devant mes yeux en caractères fulgurants... et émouvants: "La civilité est l'art de rendre les autres contents d'eux et de nous." Cette définition n'est-elle pas admirable de clarté, de simplicité et d'une justesse de pensée qui va très loin au-dessus et au-delà des mots? Les autres, tous les autres, n'est-ce pas l'idéal de la vie sociale, dans la paix? Oh en sommes-nous, dans la pratique!

La civilité est aussi, par définition, l'honnêteté dans les principes, la courtoisie dans les manières, la politesse parfaite, les jolies façons d'agir, les prévenances, les regards prodigués avec leurs nuances les plus délicates. Se soucie-t-on encore des sentiments que ces mots expriment? En reste-t-il quelque trace dans l'éducation à la mode dont le plan général s'écarte, de plus en plus, du sens commun? Pendant les lassantes années de guerre et depuis, le niveau de l'égalitarisme a passé partout et sur toutes les consciences pour en faire des plaines où il sera bientôt interdit de laisser les brins d'herbe grandir librement. Les plus grands seront remis à la taille des plus petits; ce sera une belle égalité. Alors, on verra ce miracle, toutes les inégalités intellectuelles et morales supprimées; la même valeur morale, la même cérébralité départie à chaque individu; tout le monde sera l'élite; tout le monde aura de l'esprit; tout le monde accèdera aux cimets; tout le monde sera apte à diriger; aussi bien n'y aura-t-il plus personne à diriger. Oh! l'admirable société, celle qui s'épanouira dans les prochaines années!

La faute initiale fut de passer le rouleau niveleur sur la famille. C'est là que mourut d'abord la civilité. Les parents ont-ils lieu d'être contents de leurs enfants, ceux-ci ont-ils le droit d'être contents d'eux-mêmes quand ils passent leurs actions au crible. Et la famille sociale suit la voie ouverte par la cellule familiale. Comment s'étonner que, dans les assemblées délibérantes, dans ce qui constitue au devrait constituer l'élite, on entende des propos discourtois, à faire rougir les Phrygiens. Ces primitifs, instruits par leurs missionnaires, n'appréhenderaient pas une voisine âgée "vieille toupie", comme certaine vendeuse d'un grand et élégant bazar, ou "vieille rombière", comme tel fringant boulevardier, parlant d'une dame un peu lourde, par sa marche, le retardait.

La civilité est faite de bienveillance; or, la bienveillance est une insaisissable semence de joie et de paix. On peut résister à tout sauf à la bienveillance, mais, pour acquiescer l'abandon de la bienveillance, on se livre à la fureur, on se livre à la haine, on se livre à la violence, on se livre à la cruauté, on se livre à la mort.

La civilité est faite de bienveillance; or, la bienveillance est une insaisissable semence de joie et de paix. On peut résister à tout sauf à la bienveillance, mais, pour acquiescer l'abandon de la bienveillance, on se livre à la fureur, on se livre à la haine, on se livre à la violence, on se livre à la cruauté, on se livre à la mort.

La civilité est faite de bienveillance; or, la bienveillance est une insaisissable semence de joie et de paix. On peut résister à tout sauf à la bienveillance, mais, pour acquiescer l'abandon de la bienveillance, on se livre à la fureur, on se livre à la haine, on se livre à la violence, on se livre à la cruauté, on se livre à la mort.

tement tout différent. Il est, d'ailleurs, facile, maintenant que nous avons la cocotte, de faire toutes les exportations utiles et d'opérer, comme on dit, à tête reposée, sans aucune douleur. La chirurgie de prestidigitator a fait son temps.

Dr E.

LA MODE

Les tout petits

(Pour le "Canada")

Dès le berceau, l'enfant inspire aux femmes, surtout aux mères, une tendresse inquiète et passionnée. Pas une qui ne s'intéresse à cette chère petite chose tiède et douce, commençant, dès trois mois, à gazouiller comme un oiseau, à sourire aux visages penchés vers le sien, en tremblant pour sa fragilité. Pas une qui ne rêve, pour l'habiller, de layettes "d'enfants", car nos coquetteries s'étendent volontiers à nos enfants aiment qu'ils aient à nous. On dissimule les couches et les couches-culottes en flanelle ou en tricot d'aine sous les robes en linon finement brodées, délicatement ouvragées de jours et de fils tirés, enjolivées de dentelles. Les bavoirs amovibles, adoptés de préférence aux bavoirs ordinaires, parce qu'ils suppri-

ELEGANTE ADAPTATION DU SINGE NOIR



Ce manteau d'après-midi est garni de singe noir. Le matériel est d'origine japonaise. Le collet et le revers sont du nouveau.

ment l'épingle anglaise et la broche souvent dangereuse, sont de vrais bijoux ornés de plis à la main, menus, menus, précieusement ciselés de délicats motifs de Binche et de Valenciennes. Lorsqu'on sort les chers petits, ils portent des d'ailleurs fourrés et légers comme des souffles et cependant de contact chaud, d'une température de nid. On les agrément d'hermine et de toutes sortes de fourrures semblables: "Je voudrais avoir des enfants, rien que pour la joie de les parer de toutes ces joies chères", s'écriait un jour une jeune fille admirant une ravissante layette. C'était une chez la femme, et l'idée de ce le cri profond du sentiment maternel, qu'elle qui le suivait... un simple écho du premier. L'amour de la mère est fait de toutes ces nuances.

A mesure que l'enfant grandit, sa tenue se simplifie. La toute petite fille surtout est facile à habiller. Aors que les vêtements du garçonnet exigent toujours une coupe parfaite, ce de de maisons spéciales. Ceux de la petite fille se contentent de goût et de fantaisie. Sa grâce native fait le reste, grâce gentiment maniée, parée du moindre bout de chiffons. Très chic, pour les tout petits garçons et les petites filles, les culottes courtes dont les jambes sont nettement supprimées; les boutons les attachant sur la petite blouse, celle-ci agrémentée d'une colerette et de manchette plissées, un peu à la façon du petit Dauphin de France, fils de l'fortuné Louis XVI et de Marie-Antoinette. Ce délicieux costume peut se faire en velours pour un mariage, par exemple, ou une réunion enfantine, mais plus pratiquement on l'exécute en lainage avec la parure plissée en crepe ou en lingerie.

L'été, la tenue classique, ou presque, de l'enfant moderne, sera en toile, et la garniture en orand. Avec les chaussettes blanches en laine anglaise très fine et le petit soulier baby, la mise d'un enfant de deux à six ans sera fort gentille. Les mamans se plaisent aujourd'hui à agripper leurs enfants contre l'air extérieur et les rayons du soleil, et suppriment le chapeau. Cette mode est folle car, quel chapeau, si original, si seyant soit-il, peut remplacer le casque de cheveux blonds ou bruns, une des beautés de l'enfant.

Plus on va, plus les appartements chauffés par radiateurs permettent de porter, en hiver, des robes presque aussi légères qu'en été; par contre,

le manteau sera chaud, très chaud, ouaté, doublé de fourrure ou tout en fourrure. On habille moins qu'autrefois les tout petits en blanc, et de moins en moins on les voue au bleu et au blanc. Aujourd'hui, les couleurs les plus vives, les plus osées, même celles qui n'appartiennent qu'aux personnes âgées, comme le gris et le violet, se glissent dans la toilette enfantine. C'est d'ailleurs ravissant. Si l'on peut souvent, grâce à leurs chiffons frais et rieurs, comparer les femmes à des fleurs vivantes, cette comparaison s'applique encore mieux aux enfants, plus près du sol et dont la taille ne dépasse guère la tige d'un lis ou d'une olive...

MICHELLE.

POEMES EN PROSE

Ro-hers de Bretagne

Ils sortent de terre un peu partout. Ils ont toutes les formes: de champignons, d'éléphants, de tortues, de chameaux accroupis et debout. Une vraie ménagerie d'Apocalypse. Mais le plus extraordinaire de tous est un rocher que je vois de ma fenêtre et dont la base plonge dans la mer. Il est haut de trente mètres et il reproduit, avec une netteté de médaille, le profil d'un roi barbare, dont la tiare est dessinée par les échancrures qu'a creusées la pluie. De fait, on l'appelle ici le roi Grallon... Grallon, la, Morgane... Toujours ce même souvenir qui revient dans les pierres, comme sur la lèvre des hommes... Encore n'est-ce point tant leur forme que leur nuance qui me séduit dans ces pierres monstrueuses. J'ai voulu en examiner une de tout près pour savoir d'où venait cette bizarrerie qui se fondait de loin en une teinte d'un gris doré infiniment doux. Il s'y trouvait d'abord de petits lichens bruns, puis, par places, là où un peu de terre s'était glissée, des mousses de velours vert, mais surtout une sorte de végétation argentée, sans racines visibles, comme collée à la pierre, au point que je ne sais au juste si c'est un polype ou une végétation, et enfin un lichen d'une autre espèce, tout d'or, d'un or magnifique et profond. C'est là, presque pour tous les rochers, l'habit qui les vêt. Et ce brun, ce vert, cet argent et cet or mêlés au rose tendre de la pierre, là où elle est à vif, font quelque chose de délicieux et que je ne trouve pas de mot pour exprimer. Ou plutôt si, j'en sais un: c'est le nom même que porte la Bretagne en breton: Breiz. Cela veut dire bigarrure, tacheté, nuancé, et c'est tout à fait cela. Ceux qui ont baptisé la Bretagne ne pouvaient choisir un mot plus juste, qui rendit mieux l'impression que donne du premier coup cette péninsule granitique, cette grande échine de roc plongeant dans la mer, avec sa fauve toison de landes courtes, ses bois secrets et sa pâle lumière...

Charles LE GOFFIC.

PENSEES

On devrait pouvoir dire qu'il n'arrive aux hommes que ce qu'ils veulent qu'il leur arrive. Nous n'avons, il est vrai, qu'une influence affaiblie sur un certain nombre d'événements extérieurs; mais nous avons une action toute puissante sur ce que les événements deviennent en nous-mêmes. C'est-à-dire sur la partie spirituelle qui est la partie lumineuse et immortelle de tout événement.

Un être ne grandit que dans la mesure où il augmente sa conscience, et sa conscience augmente à mesure qu'il grandit. Il y a ici d'admirables échanges; et de même que l'amour est insatiable d'amour, toute conscience est insatiable d'extension, d'élévation morale, et toute élévation morale est insatiable de conscience.

Maurice Maeterlinck.

RECETTES

Potage crème florentine

Faire un roux blond avec une once de beurre et environ 1-2 once de crème de riz que l'on mouille avec du bouillon de volaille. D'autre part, faire blanchir deux bonnes poignées d'épinards, les passer au tamis et les ajouter au potage que l'on laisse cuire pendant un quart d'heure. Passer alors le tout à la passoire fine; le délayer ensuite avec un litre et demi de consommé préparé avec du bouillon clair de volaille, puis le lier avec deux cuillerées d'œuf, un peu de crème double et une once de beurre; y ajouter, comme garniture, des petits croûtons de pain frits au beurre. (Une heure de cuisson).

Petits pains à la française
Placer sur la table légèrement farinée de la pâte brioche commune que l'on a déjà fait lever et que l'on roule en un boudin. Après avoir découpé ce boudin en morceaux, de la grosseur d'un petit œuf de pigeon, on les roule entre les mains afin de leur donner la forme d'une navette que l'on range à mesure sur plaque beurrée. Cela fait, on tient dans un endroit tiède ces navettes et, lorsqu'elles sont levées, on en badigeonne le dessus avec un pinceau trempé dans de l'œuf battu et on les fait cuire à four chaud.

Une fois cuites et refroidies, on les fend par le travers sur un côté de

leur épaisseur, mais en ayant soin de ne pas les partager entièrement, de façon à laisser un peu de croûte qui servira de charnière. On en trouve alors ce petit pain dont on garnit l'intérieur avec de la purée de foie gras beurrée.

CLAUDE FARRERE ET LA FEMME TURQUE

(Lettre de Turquie)

Constantinople, février.

Depuis la mort de Pierre Loti, la vieille Turquie des harems, des odalisques, des tcharchafs, des narghils, des nègres et des eunuques a trouvé dans Claude Ferrère son défenseur attitré. L'auteur de l'"Homme qui assassinait" se prononce ouvertement en faveur des vieilles traditions d'immobilisme et de routine moyenâgeuse de l'ancienne Turquie, contre lesquelles la République actuelle s'efforce courageusement de lutter. Ne s'élève-t-il pas contre les Européens qui s'ingénient à apporter en Orient "le trouble de la société occidentale"? Ne se prononce-t-il pas enfin, en lançant cette affirmation que "la femme turque vivait fort heureuse dans le harem et sous le voile", en faveur de cette monstruosité sociale qu'est la séparation des sexes? L'interdiction pour toute femme de fréquenter librement les hommes, d'entrer même en simples relations de politesse avec un étranger, d'avoir le moindre commerce d'amitié ou d'intérêt avec tout tiers, même musulman, qui n'est pas de la famille, est cependant à nos yeux le vice principal dont souffert jusqu'à ce jour la société turque. Cette mise en vase clos de tout l'élément féminin a certainement handicapé cette nation sur la route du

A CELLES QUI PENSENT A L'ETE



Cette robe montre ce que l'on peut faire de la soie imprimée et bordée. Elle exige très peu de couture. Matériau noir et blanc avec attache d'un beau bleu saphir.

progrès; et personnellement nous ne sommes pas loin de voir dans cette coutume pernicieuse, l'une des principales raisons pour lesquelles la civilisation turque n'a pu se hausser jusqu'à ce jour au niveau de celle des pays d'Occident. Comment expliquer autrement que les Hongrois et les Bulgares, qui tous deux sont apparentés à la grande famille turcophone, aient pu atteindre sans peine le développement culturel que l'on sait. Les Turcs ne leur sont cependant nullement inférieurs, ni en intelligence, ni en capacités, ni en vertus. Cette obligation, d'ordre moral et religieux, d'éloigner les femmes des hommes a été d'autre part économiquement désastreuse. C'est ainsi qu'elle n'a permis aux musulmans d'Constantinople surtout, d'égaliser à bien des égards les non musulmans dans la lutte pour la vie. Un Turc d'observation rigide ne peut par exemple, que difficilement, aller à l'hôtel et au restaurant avec sa femme; s'il veut recevoir chez lui, il doit avoir comme domestiques des servantes non musulmanes; il ne peut non plus, en temps de crise, sous-louer la moindre pièce de son habitation. C'est dire que la séparation des sexes va même jusqu'à augmenter considérablement les difficultés de l'existence.

Claude Ferrère veut donc que la femme turque ait été et soit encore "fort heureuse dans le harem et sous le voile". Qu'en est-il en réalité? Relevons d'abord le fait que le statut familial et matrimonial turc est resté jusqu'à ce jour entièrement soumis à la loi religieuse coranique, d'une antiquité plus que millénaire. C'est pourquoi l'union conjugale n'a pas encore pris en Turquie la forme d'un acte d'état-civil et le mariage n'est même pas enregistré par les autorités. Aucune limite d'âge n'est fixée pour convoler en justes noces et le système de l'union précoce permet de muer en épouse des fillettes de 9 et 10 ans. La loi religieuse n'exigeait pour le divorce aucune raison valable, le mari possédait un droit de répudiation presque illimité. Le régime des succes-

sions est soumis de son côté à la même jurisprudence théologique et dans ce domaine également, les questions sont tranchées ainsi qu'il y a treize siècles, comme si les besoins et les temps n'avaient pas changé. Là également, la femme est toujours désavantagée: la part du frère par exemple est double de celle de la sœur; la petite-fille n'est pas considérée comme héritière naturelle alors que des cousins éloignés peuvent disposer d'une partie des biens. Telle est en quelques mots, selon la législation qui est encore en vigueur, la condition de la femme turque. Claude Ferrère veut absolument que cette dernière se montre enchantée de cet état de choses. Or, le mouvement d'opinion qui dénonce ces codes désuets n'a pris toute l'ampleur désirable que lorsque les femmes turques se sont mises elles-mêmes à les attaquer. Dès l'armistice elles ont réclamé avec insistance toutes les réformes nécessaires. Et le printemps dernier, dans un grand Congrès réuni à Stamboul les représentants de toutes les classes de la nation, les "hanoums" ont rédigé une liste de revendications qui a été remise solennellement à la grande Assemblée et qui concerne l'abrogation de la polygamie, la réforme du divorce, l'enregistrement du mariage et l'interdiction des unions précoces.

Il est donc inouï de voir Claude Ferrère oser soutenir devant un public occidental la thèse représentant la femme turque comme satisfaite de sa condition et acquiesce au harem et au tcharchaf. Cette opinion est complètement erronée et si celui qui l'a formulée est un excellent romancier, il est également un déplorable sociologue. C'est d'ailleurs l'honneur de la République turque d'avoir compris la formidable erreur du passé et d'élaborer à cette heure une législation nouvelle qui rendra à la femme turque tous ses droits naturels et lui permettra à son tour de fonder, en dehors de la polygamie, une véritable famille, unie et stable — véritable cellule sociale — à l'occidentale.

D. VESSAZ.

LES PREMIERS PAS DE L'ENFANT

D'un article de M. Etienne Bricon, sur la natalité, nous extrayons les belles lignes qui suivent:

Naitre... Si nous arrêtons nos yeux sur les six lettres de ce mot et notre esprit sur son sens, quelque chose d'immense et d'inimaginable nous enveloppe et nous trouble. — qu'il s'agisse d'un arbre gigantesque ou d'une fourmi minuscule. Et quand c'est l'homme? L'homme dont les pensées et les passions vont pénétrer l'espace. Naitre! S'aventurer dans le monde.

Que ne doit pas être l'étonnement de l'enfant lorsque ses yeux s'ouvrent! Connaître qu'on existe, le découvrir, quelque profonde et lointaine qu'en soit la subconscience. — ouvrir les bras, remuer les doigts, tourner la tête, jeter un cri que de grandes choses! Il nous arrive, en nous éveillant simplement d'un rêve, de ne pas savoir où nous sommes. Et l'enfant qui vient au jour? Qui dira qu'il ne retient pas en naissant une sensation du passé, comme nous avons peut-être une perception de l'avenir à l'instant que nous mourons? Sans doute tout est d'abord confus en lui, et il ne distingue que ce qu'il aime et ce qu'il n'aime pas; mais qui de nous saura jamais de que s multiples éléments se compose un tel goût?

La curiosité que nous avons des planètes et la surprise que nous éprouvons en abordant l'une d'elles nous rapprochent de l'enfant qui rencontre la lumière. Encore que Rousseau dans son "Emile" raconte avec quelque nervosité que nous naissons stupides et que nous avons besoin de jugement, l'enfant dès qu'il commence à explorer l'univers, s'entoure de stupéfactions. Tout est pour lui jour à jour spectacles inattendus; la maison avec des murs et des fenêtres; la ville avec des rues, la rue avec des voitures; les oiseaux, les fleurs et leurs couleurs et le chat qui ronronne; les arbres à la robe changeante; la rivière qui s'en va, la montagne dans le ciel, et la mer sans limites; la neige; le vent; — l'immortelle chanson des choses... Et c'est justement ce que détaille André Lichtenberger dans "Tourne et la Vie", qui vient avec tout son esprit de m'arriver tout à l'heure.

Extraordinaire merveille que celle de l'apparition de la vie, sur quoi les biologistes avec leurs gros livres ne nous apprendront jamais rien. Dans le grand jeu des naissances et des morts où s'évertue la nature, voici qu'un être demande sur la terre une place.

Dou venir et où aller? Univers d'hypothèses dans un tâtonnement d'intuitions dont sa doit contenir notre infime savoir.

Situation précaire d'écoles au Manitoba

(Tribune de la Presse Canadienne)

Winnipeg, Man., 24. — Plusieurs écoles dans les villes du Manitoba ont de la difficulté à se maintenir en cause de la situation financière précaire de la province, déclarait ce matin, M. J. A. Marion, de St-Boniface, dans le discours présidentiel au congrès de l'Association des commissaires d'école du Manitoba. Si ces écoles sont obligées de fermer, ajouta-t-il, les enfants seront privés de l'éducation à laquelle ils ont droit.

"Je crois, dit-il, que le gouvernement devrait passer une loi afin de permettre aux commissions en détresse de s'emprunter de l'argent pour maintenir leurs écoles."

LA CAUSE NE SERA SOUMISE AU JURY QUE LA SEMAINE PROCHAINE

(Suite de la deuxième page)

La compagnie, puis il ajoute que dans la journée du 8 août, l'accusé est allé le voir, et lui a demandé pourquoi on l'avait renvoyé. Le témoin lui a répondu qu'il avait été remercié de ses services, parce qu'il avait manqué à son devoir en certains occasions. "Je lui ai dit cela, dit le témoin, parce que je connaissais la disposition des deux hommes l'un envers l'autre, et je ne voulais pas augmenter l'animosité qui existait entre eux." Ici, une longue discussion s'élève entre les défenseurs de White et le procureur de la Couronne. Le président du tribunal prit vite une part à la discussion, et la trancha en permettant la réflexion du témoin, mais en ne permettant pas qu'on aille au-delà. Le point de litige était que Me Crankshaw voulait, que vu qu'on avait répondu à White qu'on ne l'avait pas chassé à cause de sa querelle avec Clark, qu'on n'aille pas plus loin, et que l'on n'ajoute pas la phrase où il est dit que la réponse à White était pour ne pas aggraver la situation. La réflexion fut cependant permise.

James Stewart n'est ensuite venu que huit jours avant le meurtre; il avait vu le revolver, et dit que l'arme était complètement chargée.

Le dernier témoin de la séance fut Etienne Pitre, restaurateur de Valleyfield. Il était à l'emploi de la compagnie Jenkins jusqu'au printemps 1924. Il y était comme gardien. Me Archambault lui demanda de raconter au jury ce qui se passa, un certain jour, dans l'édifice dit "du pouvoir", la compagnie Jenkins. Ici, Me Plante s'objecta à la question, disant que la conversation dont on faisait mention, se rapportait à plusieurs mois avant le meurtre.

"Mais, répliqua le juge Wilson, ne croyez-vous pas, Me Plante, que si quelqu'un disait, aujourd'hui: "Je vais tuer un tel", et que la personne en question serait tuée plusieurs mois après, que l'on aurait le droit de faire entrer dans la preuve la phrase de l'individu?"

Le juge permit donc la question, et Pitre raconta qu'un jour, il était avec White, et que Clark se présentait à eux. White lui dit de s'en aller. Lorsque Clark fut parti, le témoin demanda à White ce qu'il y avait entre les deux gardiens de nuit. Clark me semblait un bon vieillard. Clark me répondit: "Clark et Sproston devraient disparaître; ils font partie de cette compagnie-ci depuis si longtemps, qu'ils croient qu'elle leur appartient."

On ajourna alors à ce matin à 10 heures; il était 5.05 heures.

LA COMM. DU SALAIRE MINIMUM DES FEMMES EST CREEE

La Législature adopte hier un bill présenté à cet effet par l'hon. M. Galipault

CHOIX DES MEMBRES

(Tribune de la Presse)

Océbre 27. — Malgré qu'ils aient siégé seulement durant quelques minutes, les membres de l'Assemblée législative n'en ont pas moins profité, aujourd'hui, pour adopter un bill que la classe ouvrière désirait depuis longtemps voir agréer par nos législateurs provinciaux. Il s'agit du bill présenté par l'honorable Antonin Galipault, ministre des Travaux Publics du Travail, demandant l'organisation, pour le gouvernement, d'une commission connue sous le nom de "Commission du Salaire Minimum des Femmes", qui devra, une fois nommée, enquêter sur les conditions de travail des femmes, dans la province, et faire ensuite des suggestions au gouvernement, en vue d'une législation que le gouvernement se propose de présenter à la prochaine législature, lors de la prochaine session, afin de rendre justice aux femmes qui travaillent, et de leur faire obtenir des patrons, le salaire le plus avantageux possible.

La nouvelle de la création de cette commission, sera sans doute reçue avec joie dans tous les cercles ouvriers de cette province, et tout particulièrement là où les femmes sont en nombre dans les fabriques. Les membres de la commission ne sont pas encore nommés, mais on mentionne déjà le nom de M. Gus. France, de Montréal, comme président, ce qui, de l'avis de tous, serait une très bonne nomination. Toutefois, rien d'officiel n'a encore été dévoilé à ce sujet. L'honorable M. Galipault s'est contenté de dire, ce matin que les membres de cette commission seraient nommés avant la fin de la présente session. Cette nouvelle a été bien accueillie par les membres des deux côtés de la Chambre.

A part ce bill, la Chambre a pu étudier, ce matin, plusieurs bills privés de moindre importance, ce qui a encore avancé considérablement le travail de nos législateurs. Nos législateurs provinciaux se réuniront de nouveau lundi, à 4 heures de l'après-midi.

HYPNOTISME A LA TIRE

Un homme se promène dans Rome, comme Stendhal, mais il s'y conduit beaucoup plus mal. Doué parait-il d'une grande puissance hypnotique, ce malfaiteur, qui a le teint assez foncé pour paraître arriver d'Afrique, se sert de son pouvoir sur les autres hommes pour dévaliser les commerçants.

Il se présente, accompagné d'une élégante jeune femme, dans les marchandes coutures. Tout deux font leur choix. L'Africain paie; puis, en quelques secondes, il hypnotise le hypnotisé, et comme première marque de servitude lui rend son argent, avec quelques sommes en plus.

Un grand nombre de marchands romains ont été victimes de cet hypnotiseur, que guette la prison d'abord et peut-être, ensuite, le music-hall.

Petrole knockoute

Mireault de Montréal

Holyoke, Mass., 27. — Billy Petrole, de Fargo, Dakota Nord, a knock-outé Silvio Mireault, de Montréal, la première ronde d'un combat qui devait en durer huit, ce soir.

Les joueurs calculent que de 30 à 35 personnes furent plus ou moins grièvement blessés.

UNE QUINZAINE D'ECHEVINS SONT PARTIS, HIER, POUR QUEBEC

Plusieurs échevins, avec le Maire en tête, et trois chefs de services municipaux, sont partis hier soir pour discuter le bill de Montréal à la Législature. — Une déclaration du Maire. — Il soutiendra ses mêmes demandes.

Le maire Duquette et les échevins sont partis hier soir pour Québec où la Législature commencera aujourd'hui l'étude du bill de Montréal. Une quinzaine d'échevins sont partis à l'heure actuelle. Une dizaine ont pris le train de cinq heures, à la gare Viger, tandis que d'autres se sont embarqués dans la soirée.

Au nombre de ceux qui ont pris le train de cinq heures, on a remarqué le maire Duquette et les échevins Brodeur, président du comité exécutif; DesRoches, membre du comité exécutif; Sansregret, leader du Conseil municipal; Lalancette, Vailancourt, Quintal, Lalonde, Riel, Watson, Langlois, Gahin et Dubreuil. Quelques fonctionnaires municipaux accompagnent les délégués. Ce sont MM. Guillaume St-Pierre, avocat en chef du département du contentieux; Jules Crépéau, directeur des services municipaux; et H. A. Terrenault, directeur des travaux publics. Quelques autres échevins sont partis dans la soirée et l'on attend que la délégation qui se présentera devant la Législature aujourd'hui comprendra près d'une vingtaine de représentants de Montréal.

Le représentant du "Canada" a pu causer quelques instants avec le maire Duquette et quelques échevins comme ils se préparaient à monter dans le train. Le maire a déclaré qu'il allait soutenir devant la Législature les mêmes demandes qu'il a déjà soumises au conseil municipal quand a eu lieu l'étude des amendements à la Charte. "Vous vous rappelez, dit-il, la lutte que j'ai livrée devant le conseil municipal; c'est cette même lutte que je me propose de livrer devant la Législature. Je crois que le maire de Montréal doit avoir plus de pouvoirs qu'il n'en a présentement".

L'échevin Quintal a déclaré de son côté qu'il descendait à Québec expressément pour la discussion de l'amendement à la Charte qui a trait à l'adoption de la carte électorale constituée par l'avis envoyé par l'officier rapporteur à l'électeur. La mesure qui a été proposée par le Dr Quintal et que le conseil municipal a approuvée, a pour but de prévenir la communication des électeurs (télégraphes) dans les élections municipales.

Quand les demandes du maire sont venues devant le conseil, quelques-unes ont été approuvées, tandis que d'autres ont été refusées. Le demandeur d'abord le pouvoir de nommer les délégués officiels et les personnes qui doivent le remplacer ou l'aider dans l'accomplissement de ses fonctions. Le conseil ne s'oppose pas à cette demande.

Mais il y a d'autres pouvoirs qu'il demande et que le conseil n'a pas approuvés. C'est ainsi que le maire veut le droit de surveillance, d'enquête et de contrôle sur tous les services municipaux.

L'HON. M. PERRAULT ANALYSE LA VALEUR DE NOS MINERAIS

Devant les membres du Club de Réforme, il parle de la richesse minière de la province de Québec. — Ce que le gouvernement fait pour développer nos mines. — M. R.-O. Grothé préside le déjeuner.

L'honorable M. J.-E. Perrault, ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries dans le gouvernement provincial, était le conférencier au déjeuner hebdomadaire du Reform Club, hier midi. Il y avait une assistance nombreuse et l'on remarquait particulièrement l'honorable L.-Alexandre Taschereau, premier ministre. A la table d'honneur avaient aussi pris place, M. L.-P. Cordeau, l'honorable Walter Mitchell, le maire Alexandre Thaurier, de Longueuil, M. St-Martin, de St-Jovite, le Dr E.-M. Desautels, M. Raoul Grothé président.

M. Grothé est en train d'établir la coutume de faire présenter les conférences du samedi par de jeunes membres du Club. C'est M. Bernard Bissonnette qui a présenté, hier l'honorable M. Perrault. Il s'est acquitté de sa tâche avec honneur.

M. Perrault, après les compliments d'usage au président et aux membres du Club, est entré tout de suite dans le vif de son sujet. Je viens vous parler, dit-il, des richesses de notre province. Résumons, deux conférences sont venues vous parler de nos richesses minières, de nos richesses forestières. Ne convient-il pas qu'il y ait maintenant une conférence minière qui ne soit pas non plus à désigner.

Les produits miniers sont essentiels à notre civilisation et plus celle-ci avance plus grand est le besoin des produits miniers. Que deviendrait cette civilisation si subitement nous manquions de charbon, d'or, d'huile, de fer? Les perspectives minières dans cette province sont très grandes et il est du devoir de ceux qui gouvernent de voir au développement de ces richesses.

Le Canada a trois zones minières: la zone de l'est de formation dite appalachienne située dans les provinces maritimes; la zone du centre, de formation précambrienne qui couvre le Québec, l'Ontario et le Manitoba; la zone de l'ouest, des Montagnes Rocheuses et du Pacifique.

La formation précambrienne est partout la plus riche. Il y a 200,000,000,000,000 de tonnes de formation précambrienne au Canada et la province de Québec en a la plus grande partie. Cette formation se subdivise elle-même en bien d'autres zones: la zone laurentienne, les zones huroniennes, inférieures et supérieures, le Keweenaw et le Grenville.

La valeur de la production minière du Canada en 1923 a été de \$124,000,000 et en 1924, \$205,000,000. L'Ontario arrive en tête des provinces avec une production de \$79,000,000, grâce aux mines de Cobalt, aux mines de nickel et d'or. La Colombie Britannique vient ensuite avec une production de \$44,000,000; puis viennent l'Alberta et la Nouvelle-Ecosse avec leur charbon. Le Québec arrive en cinquième place. La valeur de sa pro-

ductions étaient faibles avec du fer québécois. Le Québec a de nombreux gisements de fer, mais notre minerai est très dur. Pour le produire, il faut employer trois fois autant de combustible que pour réduire le minerai du lac Supérieur ou de Terre-Neuve.

Dans la péninsule de Gaspé, il y a de riches gisements de zinc et de plomb. Jusque-là, l'insuffisance des voies de communication en ont empêché l'exploitation. Grâce au gouvernement provincial, un chemin vient d'être construit.

Le Québec produit encore le molybdène et le mica, deux minéraux qui ont leur importance.

Dans la dernière partie de sa causerie, M. Perrault a parlé de nos richesses aurifères. Jusque-là, nous n'avons eu d'autre exploitation que ceux des sables de la Beauce, exploitation qui n'était pas rémunératrice. Ce n'est qu'aujourd'hui que nous produisons nous-mêmes le minerai de zinc.

Depuis deux ans, il s'est fait des découvertes dans le nord-ouest du Québec, entre le Témiscamie et l'Abitibi. Il y a là une zone aurifère minière. C'est la zone huronienne de Cobalt qui se continue chez nous. De cette zone, nous avons les 2-3 et l'Ontario 1-3. Les examens géologiques de cette région, dans la province de Québec, ne laissent guère de doute quant à l'existence de l'or. Les appareils sont si bonnes que tous les propriétaires de mines du côté ontarien sont actuellement possesseurs de "claims" dans le Québec. Dans cette région, il y a déjà 275,000 acres de piquetés et 6,000 "claims" sont enregistrés. Les travaux préliminaires déjà faits ont coûté au-delà de \$600,000. Nos gisements aurifères ne sont pas propices aux prospecteurs pauvres. Ça n'est pas comme au Yukon ou au Klondyke où d'un coup de dynamite on découvre l'or pur. Il arrive que le métal pur se trouve dans le nord-ouest québécois, mais exceptionnellement. Il faut du capital pour exploiter nos gisements. L'or est dans le quartz très dur; pour le traiter il faut le smelter et l'usine.

Pour exploiter nos gisements aurifères, il faut aussi un chemin de fer. M. Perrault dit qu'il avait espéré que le Pacifique Canadien prolongerait sa ligne d'Angliers jusqu'à Rouyn. La compagnie y aurait trouvé doublement son profit, car la terre de ce côté est éminemment propre à la culture. L'industrie minière et la colonisation de pair, il a été question de construire une ligne qui rejoindrait le T.N.D., mais c'est l'Ontario qui, dans ce cas, bénéficierait de notre région de l'or. Un réseau du C.N.R. partant de l'Abitibi serait bien préférable. Ce chemin de fer, quelque soit son coût, est nécessaire. Le Québec ne doit pas garder le profit de l'exploitation de ses richesses? M. Perrault espère que nos députés à Ottawa voteront la construction de ce réseau nécessaire, du Transcontinental jusqu'à Rouyn.

Pour le moment, les communications avec Rouyn se font de trois façons: en canot, par un système admirable de rivières et de lacs, à travers un pays très pittoresque, un vrai paradis de sportsmen; en voiture et la route d'été sera complétée pour la prochaine saison; en hydravion, grâce aux services établis par la "Laurentide Air Service". En hydravion on se rend d'Angliers ou d'Angliers à Rouyn en 40 minutes; en canot, le voyage prend 24 heures.

M. Raoul Grothé a remercié le conférencier puis il a annoncé pour samedi prochain, l'honorable Jacob Nicol, trésorier provincial, qui parlera de la région du commerce des alcools et son fonctionnement dans cette province.

L'HON. SENATEUR RAOUL DANDURAND DANS LE DEUIL

Mme Raoul Dandurand s'est teinte, hier soir, après plusieurs années de maladie.

SA BIOGRAPHIE

Une femme de lettres qui a joué un rôle des plus considérables.

Nous avons le regret d'apprendre la mort de Madame Raoul Dandurand, épouse de l'honorable Dandurand, leader du Sénat. Madame Dandurand s'est éteinte hier soir, vers huit heures, à sa résidence, 648 rue Sherbrooke, après plusieurs années de maladie.

Mme Dandurand était la fille cadette de feu l'honorable Félix Gabriel Marchand, qui fut premier ministre de la province. Elle laisse une fille, Madame de Gaspé Beaudin, trois petits-enfants, quatre sœurs, Mesdames Guillaume LaRocque, de Montréal; Gustave Grenier, actuellement à Paris; Arthur Legendre et Arthur St-Jovite, de Québec, et une belle-sœur, Madame Gabriel Marchand, de Montréal.

Madame Dandurand s'est acquise une juste renommée dans le monde des lettres. Elle publia ses premiers articles à St-Jean, dans le journal de son père, et continua d'écrire pendant tout le cours d'une période de vingt années. Nous lui devons des articles de journaux, des essais d'une haute portée éducative et de savoureuses saynètes. A Madame Dandurand revient le mérite d'avoir fondé et dirigé notre première revue féminine: "Le Coin du Feu". Elle en abandonna la direction pour assumer de nouvelles responsabilités à Ottawa, au moment où M. Dandurand fut appelé à la présidence du Sénat. Mais la plume de Madame Dandurand n'en resta pas inactive. On se rappelle en particulier tout le succès que remporta une charmante pièce en vers, qui réunit dans les salons du Sénat la société d'Ottawa. Madame Dandurand était membre de la Société des Gens de Lettres de Paris et officier de l'Instruction publique. Elle porta toujours le plus vif intérêt aux problèmes féminins. On lui doit l'œuvre des livres gratuits qui fit circuler des milliers de volumes par les institutrices de la campagne, qui ne possédaient pas de bibliothèques.

Déléguée du Canada à Paris, Madame Dandurand présida le Congrès international des femmes, convoqué à l'occasion de l'Exposition de 1900. Son heureuse facilité pour la parole publique et sa situation sociale lui valurent de représenter pendant nombre d'années, la province de Québec au Conseil National des femmes du Canada.

Le fer est la plus ancienne des industries minières du Québec. Des premiers temps de la colonie, il y avait les mines de la Baie Saint-Paul, et plus tard, les forges du St-Maurice. Les poëtes en font de nos jours.

POUR ADER AU DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE DANS L'OUEST

Le colonel Mullins, gros exportateur de bestiaux du Canada, s'en va en Ecosse où il fera une inspection détaillée des conditions du marché. — Il est invité au banquet des éleveurs d'Ecosse. — La valeur de notre bétail.

L'un des plus influents exportateurs de bestiaux du Canada était de passage à Montréal, hier. C'est le colonel H. A. Mullins, de Winnipeg, qui est en même temps l'un de ceux qui expédient depuis le plus longtemps leurs bestiaux via le port de Montréal.

Le colonel Mullins se rend actuellement à Glasgow, Ecosse, pour assister au grand banquet annuel de la Live Stock Salesmen's Association, d'Ecosse. Il a été invité à assister à ce banquet comme représentant des exportateurs de bestiaux du Canada. Le banquet a lieu à Glasgow, le 10 mars et il réunira des commerçants de bestiaux de toutes les parties de l'Ecosse.

Au cours de sa visite en Ecosse, le colonel Mullins déclarera qu'il a l'intention de faire une inspection minutieuse des districts où se pratique l'élevage des bestiaux afin de bien en connaître les conditions et il veut aussi savoir comment l'on considère le bétail canadien et dans quelles conditions il est tenu. Il s'informera aussi des conditions du marché en autant que le Canada en est affecté.

Je fais cette visite, dit le colonel Mullins, surtout afin de pouvoir, à mon retour, être en mesure de dire aux éleveurs de l'Ouest, le type de bœuvillons qu'ils doivent élever afin de satisfaire les besoins du marché britannique.

— On remarque aujourd'hui dans l'Ouest une forte tendance vers le retour à l'élevage des bestiaux. Les

LE MOIS DE FEVRIER A ETE PLUS FRUCTUEUX A LA SURETE

Le nombre des arrestations avec un jour de travail de moins cette année a encore augmenté sur le chiffre du mois correspondant l'an dernier. — Des sommes énormes d'effets recouverts par nos limiers. — Le travail se continue. — Appréciations.

Le mois de février a été cette année, tout comme le mois de janvier, le reste des plus fructueux pour nos limiers de la Sûreté municipale.

Sous la direction du capitaine Hector Mercier, nos détectives ont encore une fois, battu le chiffre des arrestations de l'an dernier pour le mois correspondant. Quoiqu'en janvier le nombre des arrestations opérées par la Sûreté ait été de plus du double sur le mois correspondant de 1924, nos policiers n'ont pas été aussi heureux le mois dernier. Ils n'ont battu le chiffre de l'année dernière que par deux arrestations mais par contre, on conçoit que le montant des effets recouverts en février est une somme de beaucoup augmentée sur celle de l'an dernier, augmentée du double, dit-on même en certains endroits.

Il est assez difficile pour le moment d'avoir des chiffres précis sur le nombre de milliers de dollars d'effets qui entrent aux bureaux de la Sûreté à la suite des raids accomplis par les limiers mais on chiffre le tout à un énorme montant.

Si l'on considère la nature de la grande majorité des plaintes qui sont apportées à la Sûreté, on voit que Montréal est lentement mais régulièrement purgée de la pègre. En effet, contrairement à ce qui se passait il y a quelques années, il y a maintenant beaucoup moins de tentatives de meurtre, d'assassinats et plus récemment, on a constaté que le nombre des grands vols à main armée, des hold-ups comme on le dit communément, a considérablement diminué.

Même dans les vols avec effraction, il est admis que le chiffre des objets qui tombent entre les mains des bandits est moindre qu'il y a quelques temps. Les vols où on a constaté que des milliers de dollars de marchandises avaient été volés sont plutôt rares maintenant. Il est peut-être difficile d'attribuer ces diminutions à une raison particulière, mais il semble raisonnable de croire que les bandes de jeunes bandits qui opérèrent en janvier et ses hommes ont été arrêtés au cours des mois de décembre et janvier dernier, ce qui a affecté considérablement le "commerce" de la pègre.

Un greffier d'une des Cours de police qui nous disait la semaine dernière que les vols avec effraction, il est admis que le chiffre des objets qui tombent entre les mains des bandits est moindre qu'il y a quelques temps. Les vols où on a constaté que des milliers de dollars de marchandises avaient été volés sont plutôt rares maintenant. Il est peut-être difficile d'attribuer ces diminutions à une raison particulière, mais il semble raisonnable de croire que les bandes de jeunes bandits qui opérèrent en janvier et ses hommes ont été arrêtés au cours des mois de décembre et janvier dernier, ce qui a affecté considérablement le "commerce" de la pègre.

Un greffier d'une des Cours de police qui nous disait la semaine dernière que les vols avec effraction, il est admis que le chiffre des objets qui tombent entre les mains des bandits est moindre qu'il y a quelques temps. Les vols où on a constaté que des milliers de dollars de marchandises avaient été volés sont plutôt rares maintenant. Il est peut-être difficile d'attribuer ces diminutions à une raison particulière, mais il semble raisonnable de croire que les bandes de jeunes bandits qui opérèrent en janvier et ses hommes ont été arrêtés au cours des mois de décembre et janvier dernier, ce qui a affecté considérablement le "commerce" de la pègre.

DEUX DES PLUS GRANDS CAPITAUX QUE PUISSE POSSEDER UN PAYS

L'honorable Athanase David affirme que ce sont les lettres et les arts, au banquet de la Société des Auteurs Canadiens, en l'honneur des lauréats anglais du prix David. — On suggère d'adjoindre au jury un membre féminin. — Discours.

Les lettres et les arts sont deux des plus grands capitaux que puisse posséder un pays, et Rome et la Grèce ont aujourd'hui tombées dans l'oubli si ce n'est qu'elles ont été de leurs poëtes, leurs historiens et leurs artistes. Les écrivains et les artistes sont des créateurs de beauté, et ceux qui s'occupent de ces choses de l'esprit au Canada doivent s'efforcer de refléter dans leurs œuvres la beauté de notre pays: ils le doivent au passé et à l'avenir. C'est ce que l'honorable Athanase David, secrétaire provincial, a affirmé samedi soir au banquet donné par la Société des Auteurs Canadiens, en l'honneur de ses membres lauréats du prix David.

Ce banquet fut présidé par l'honorable juge Edouard-Fabre Surveyl, qui avait à ses côtés à la table d'honneur Madame A. A. Bowman (Louise Morey Bowman) auteur de "Moonlight and Common Day", ouvrage primé, l'honorable Athanase David et Mme David, Mme T. T. Buchanan, Mme Fenwick-Williams, M. Frank O'Neil, auteur de "Blue Homespun", ouvrage primé, M. Lawrence Burpee, M. Hugh S. Eaves, de la maison MacMillan, de Toronto, éditeurs, M. R. Stanley Weir, auteur de "The

Nymphs" "A Tale of Psyche", ouvrages primés et M. Howard A. Kennedy. L'honorable juge Surveyl exposa le but de la fête qui était d'honorer les membres de la section anglaise de la Société des Auteurs, et il présenta les divers orateurs. A la fin de la soirée il releva la déclaration faite précédemment au Forum par un professeur de l'Université McGill que la "Semaine du Livre Canadien" ne ferait pas naître de grands auteurs canadiens. L'honorable juge Surveyl affirma à ce propos que l'idée de M. Gibbon d'organiser cette semaine de livres canadiens était excellente, car elle conduirait à faire connaître nos auteurs et à aider ces derniers à atteindre le succès. "Il n'est que juste, dit-il, que les auteurs cherchent à avoir des lecteurs".

M. Murray Gibbon proposa la santé de l'honorable Athanase David. Il rappela que le nom de David est depuis longtemps un des grands noms de nos annales littéraires, et il félicita le secrétaire provincial de tout ce qu'il a fait pour promouvoir les lettres et les arts. L'argent, dit-il, que l'on consacre à encourager les lettres et les arts, est un capital bien placé. M. Gibbon déclara ensuite que le choix du Stanley Weir, auteur de "The

ARRETE SOUS L'ACCUSATION D'AVOIR CAUSE CET INCENDIE

Nathan Waxman a été arrêté hier avant-midi par le sergent - détective Gilbert Laverdière de la Commission des Incendies. — Il aura allumé un incendie dans sa maison, 301, rue Garnier. — Un incendie dans une manufacture de pastilles de menthe.

Nathan Waxman, charretier à 301 rue Garnier, a été arrêté hier par le sergent-détective Gilbert Laverdière de la Commission des Incendies. Il a plaidé non coupable. Il est accusé d'avoir le 3 février 1925 conspiré avec des personnes inconnues pour mettre le feu et d'avoir mis le feu au No 301 rue Garnier, illégalement et de propos délibérés, sachant que par ce fait cela causait des dommages, le tout sans justification ou excuse légitime et avec l'intention de léser et frauder.

Il a été arrêté hier en vertu d'un mandat du commissaire Latulippe et a comparu le même jour à 2 heures p.m. Avant plaidé non coupable l'enquête préliminaire fut fixée à lundi prochain 9 mars. Le cautionnement fut fixé à \$3000 par le commissaire Latulippe. A cinq heures hier après-midi Waxman n'avait pas encore trouvé de caution. Il se présenta quelques vers trois heures pour cautionner croyant que le cautionnement était de \$300 mais lorsqu'il fut déclaré que le cautionnement n'était pas de \$300 mais bien de \$3000 il dit simplement: "Oh!" et s'en alla sans plus de façon.

Au cours de l'après-midi il y eut quelques enquêtes entendues devant le commissaire Latulippe. La première cause fut celle de la National Mint Company 3 rue Hogan dont l'incendie eut lieu le 19 février à 126 a.m. Les propriétaires de cette compagnie sont MM. Félix Savard président et Ernest Clouthier secrétaire-trésorier.

Le premier témoin dans cette enquête fut le pompier Arthur Pouliot du poste No 19. Il arriva un des premiers sur les lieux de l'incendie. Il déclara que le feu avait envahi la moitié de la manufacture et le feu semblait avoir originaire près de l'élevateur. Le feu s'est communiqué dans la cave et au deuxième étage mais n'a presque pas endommagé ces deux endroits.

M. Ernest Clouthier témoigna ensuite. Il déclara avoir acheté avec son associé la propriété de M. L.-M. Brasseur il y a trois mois et ce pour un montant de \$5575. Au moment du feu il y avait environ \$4000 à \$5000 de marchandises. Il n'y avait pas de dettes courantes, tout était payé comptant. La compagnie devait déléguer au mois de mai et construire sur un terrain qu'on n'avait pas encore acheté. Les affaires allaient bien et on n'aurait eu aucune idée d'abandonner. Le soir du feu il partit vers 11:15 heures p.m. avec M. Savard et deux employés M.M. Carle et Cournoyer. Il ne peut expliquer aucune-ment la cause du feu. Il déclara avoir un crédit de \$5000 à la banque. Son associé et lui fument beaucoup tous les deux.

Il y eut aussi enquête au sujet de l'incendie qui se déclara au garage Hotte, dont M. Firmin O. Hotte est le propriétaire, au coin des rues Montcalm et Roy, le 3 octobre dernier à 5:11 p.m. Ce sont les compagnies d'assurance qui reviennent à la charge, cependant il n'y eut rien d'intéressant dans cette cause.

Il y eut aussi enquête au sujet de l'incendie qui se déclara au garage Hotte, dont M. Firmin O. Hotte est le propriétaire, au coin des rues Montcalm et Roy, le 3 octobre dernier à 5:11 p.m. Ce sont les compagnies d'assurance qui reviennent à la charge, cependant il n'y eut rien d'intéressant dans cette cause.

UN POLICIER FEDERAL BLESSE UN PREvenu QUI TENTAIT LA FUITE

Le blessé et son frère qui est sous arrêt dans un poste de police étaient selon l'investigateur spécial fédéral recherchés depuis longtemps. — La victime est transportée à l'hôpital où elle est gardée à vue. — Une affaire de contrebande.

A six heures exactement, la Sûreté recevait hier soir un appel téléphonique qui disait qu'un homme venait d'être blessé et qu'il allait probablement mourir de ses blessures. Le prévenu criminel avait été commis quelques minutes auparavant et c'était le poste de police de la Sûreté en devoir au poste de la Sûreté. Le prévenu avait été commis par le Balmoral, entre les rues St-Catherine et Ontario.

Le détective Monarque dépêcha immédiatement sur les lieux les détectives Labine, Ennis et Langlois et ceux-ci n'avaient à peine quitté le bureau de la Sûreté que les détectives Therrien et Valois qui étaient en leur tour avisés par téléphone de se rendre rue Balmoral.

Lorsque les cinq limiers arrivèrent sur les lieux, ils étaient déjà rendus le sergent Bricault du poste No 5, rue Chenneville, ils apprirent que la chose était toute différente du premier rapport qu'ils avaient reçu. En effet, un homme avait été blessé d'une balle de revolver mais il n'avait pas été tué. Un autre, le frère de la victime était sous-arrêté et on le conduisit déjà au poste où il fut écroué par la suite.

UN POLICIER EN DEVOIR

La victime venait d'être blessée par un policier qui était dans l'exercice de ses fonctions. C'était Walter Duncan, inspecteur du département des finances d'Ottawa et investigateur spécial du département des douanes qui avait tiré la balle qui avait abattu la victime au moment où cette dernière lui échappait des mains.

Quelques secondes avant d'être blessé, la victime avait été mise sous arrêt par le policier sous une accusation d'avoir fait passer en contrebande une certaine quantité de soies. C'est au moment où le policier voulut arrêter un autre individu, le frère de la victime, que cette dernière prit la fuite. Duncan cria alors au fuyard qu'il était sous arrêt et il lui intima l'ordre d'arrêter. Le fuyard n'écouta pas l'avis et quelques instants après, il tomba blessé d'une balle de revolver à la hanche. On le transporta à l'hôpital Royal Victoria où les médecins ont déclaré que son état n'était pas très grave.

Quant à l'autre inculpé, il fut arrêté sur le champ par le détective de la police fédérale Sloan et il fut écroué au poste No 5 sous une première accusation d'avoir conduit un automobile sans permis.

L'automobile que conduisait l'inculpé et dans lequel était la victime fut saisie par l'inspecteur Duncan et une certaine quantité de colis contenant des pièces de soies que l'on prétend avoir été illégalement introduites dans le pays furent aussi saisies. On transporta les pièces à l'hôtel Windsor où se trouvent les quartiers généraux de la police fédérale. On a évalué les pièces à environ trois mille dollars et l'on prétend que la saisie n'est qu'une partie d'un lourd chargement de soie évalué à plus de sept mille dollars.

Le détective Sloan demeura au guet tandis que l'inspecteur Duncan avançait vers l'automobile. Un individu descendit de l'automobile et l'inspecteur se dirigea immédiatement vers lui. Il lui mit la main au collet et lui intima l'ordre de se tenir tranquille. Pendant ce temps, l'autre automobiliste tenta de mettre la voiture en mouvement mais l'inspecteur fit signe à Sloan qui s'avancé et arrêta le chauffeur de l'auto. Pendant ce temps, le premier inculpé réussit à se faire lâcher de Duncan et il prit ses jambes à son cou. L'inspecteur lui cria qu'il était sous-arrêté et il lui intima l'ordre d'arrêter, tout en sortant son revolver. Le fuyard n'écouta pas le commandement et l'engagea rue Balmoral. A ce moment, il était à environ 30 verges de l'inspecteur. Ce dernier ne pouvait tirer car précisément à ce moment une femme vint à passer et le policier ne voulait risquer de la blesser. Cependant, dès que la femme eut traversé la rue, l'inspecteur fit feu dans la direction du fuyard au moment où ce dernier allait entrer dans un petit passage de côté. Le fuyard tomba à l'instinct et l'inspecteur déclara qu'il avait blessé son homme.

Il se dirigea de son côté et constata, en effet, que l'individu avait été blessé à la hanche. L'ambulance de l'hôpital Victoria fut mandée et la victime fut transportée à l'hôpital tandis que l'inspecteur Broden du poste No 5 dépendait sur les lieux.